

Pays Pyrénées-Méditerranée

Un territoire en action vers la mise en œuvre d'une :
« Stratégie territoriale de développement durable »

DIAGNOSTIC

AGENDA 21 Local
2014-2020



Pays Pyrénées-Méditerranée

Note Liminaire

Ce document expose les éléments de contexte territorial dans le cadre desquels la réflexion stratégique territoriale devra être conduite ; il s'agit pour certains thèmes d'un état des lieux, et pour d'autres d'un diagnostic.

Différents niveaux de précisions pourront apparaître car ce document a été rédigé en adéquation avec les données disponibles.

SOMMAIRE

Le territoire du Pays et sa démographie.....	4
Un territoire contrasté.....	4
Un territoire frontalier.....	5
Contexte institutionnel	5
Une croissance démographique forte mais inégalement répartie sur le territoire.....	7
Un territoire fortement attractif pour les ménages âgés de 40 ans et plus.....	8
Ressources naturelles, biodiversité et milieux.....	11
Occupation du sol : un territoire très forestier, une artificialisation massive des zones agricoles.....	11
Patrimoine naturel et biodiversité.....	16
Espace Marin.....	18
Eau.....	20
Changement climatique et énergie	22
Consommation croissante, dépendance croissante.....	22
Des opportunités à saisir.....	23
Un territoire et des collectivités engagés.....	23
Des spécificités territoriales.....	24
Un territoire vulnérable face au changement climatique.....	25
Production et Consommation.....	27
Tourisme.....	27
Agriculture.....	32
Sylviculture.....	33
Pêche maritime.....	37
Cohésion sociale.....	40
Economie et emploi.....	40
La croissance, les emplois et la crise.....	41
Des métiers et savoir-faire traditionnels.....	43
Économie sociale et solidaire (ESS)	44
Habitat, mobilité et services.....	45
Pauvreté et exclusion sociale, inégalités	49
Culture et patrimoine.....	50
IDeal Index.....	55

Le territoire du Pays et sa démographie

Un territoire contrasté

Le relief et ses fortes pentes sont une caractéristique principale du territoire, qui n'offre donc à l'urbanisation que les franges littorales et fonds de vallées, ainsi que des zones plus ouvertes vers la plaine du Roussillon. Ces bassins versants nombreux et très prononcés induisent par ailleurs des risques constants d'inondation et de fortes érosions qui ont gravement marqué l'histoire de ce pays.

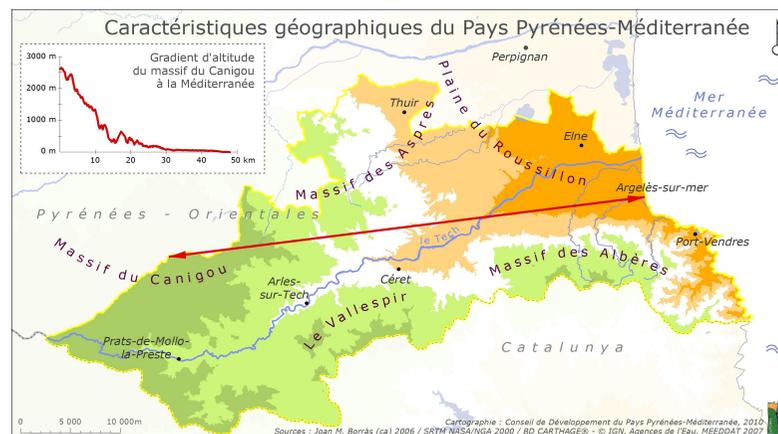
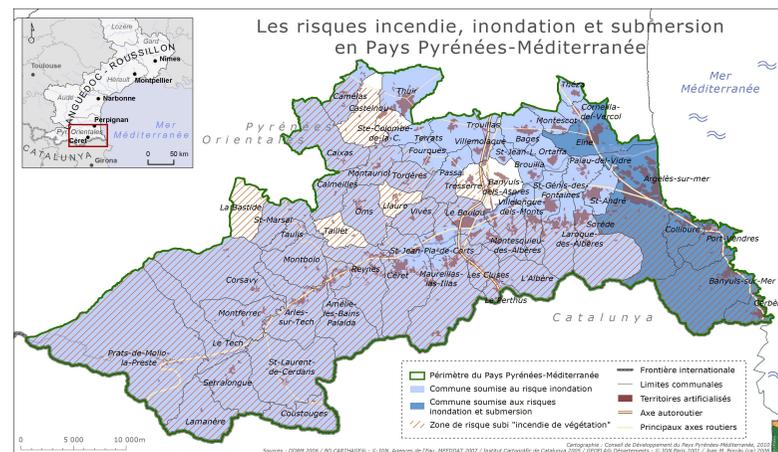
Cela étant, ce territoire peut également se prévaloir d'une contiguïté entre mer et montagne qui offre un patrimoine naturel remarquable au regard de la diversité de l'étagement de la végétation. Trois entités naturelles se différencient autour d'une vallée ouverte sur les contreforts des massifs des Albères et des Aspres au seuil de la plaine du Roussillon. Les toponymes s'accordent à décrire des similitudes qui rapprochent ces territoires géographiques : Aspres et Vallespir (Valle Asperii) ont une même étymologie issue de la configuration d'un relief abrupt. Ces zones à fortes similitudes trouvent d'ailleurs aujourd'hui leur territoires de piémont liés à des Communautés de communes qui transcendent les appartenances cantonales.

Les Albères : la zone pyrénéenne des Albères se différencie en fait par deux entités géographiques : l'une est la région des vallées ouvertes vers la mer et accessibles depuis la côte d'Argelès à Cerbère. L'autre est celle des vallées orientées vers le Vallespir que l'on peut atteindre à partir des localités d'Argelès au Boulou ou au Perthus. Leur altitude et leur morphologie sont identiques à la différence de leur climat et végétation. Ouverte aux influences méditerranéennes, la zone côtière abrupte et ravinée est le domaine de la vigne et des terroirs d'appellation jusqu'à moyenne altitude. La zone de l'intérieur est plus fraîche et plus arrosée, elle est taillée de gorges et de vallées où l'eau est présente avec une relative abondance et permet le maintien d'un habitat dispersé.

Le Vallespir : "Valle Asperii" vallée d'un relief particulièrement vigoureux, est celle du cours du Tech. En 30 km à vol d'oiseau on passe de 120m d'altitude au-dessous de Céret à 2507 m au Roc Colom où le Tech prend sa source.

Ainsi l'étagement de la végétation donne une valeur et une ressource particulière à ce territoire: les forêts de chênes liège et chênes vert cèdent peu à peu la place aux châtaigniers dont les plantations se sont multipliées à la fin du XIXe siècle. Dans les étages supérieurs le hêtre est dominant et voisine avec les plantations de résineux effectuées par l'Etat dans le cadre du maintien des sols (politique forestière de montagne) après notamment les inondations de 1940.

Les Aspres : hautes collines schisteuses situées entre le Vallespir et le Conflent, limitées par les sillons de la Têt et du Tech, elles forment les zones viticoles des côtes du Roussillon en zone piémont du Canigou. Cette zone d'interférences est géographiquement un espace de transition entre des vallées étroites de piémont et la plaine du Roussillon.

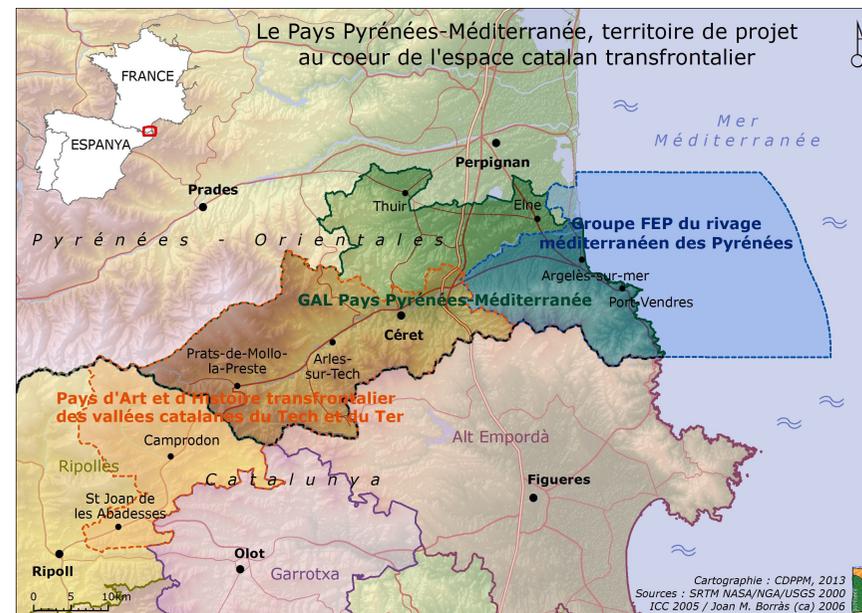
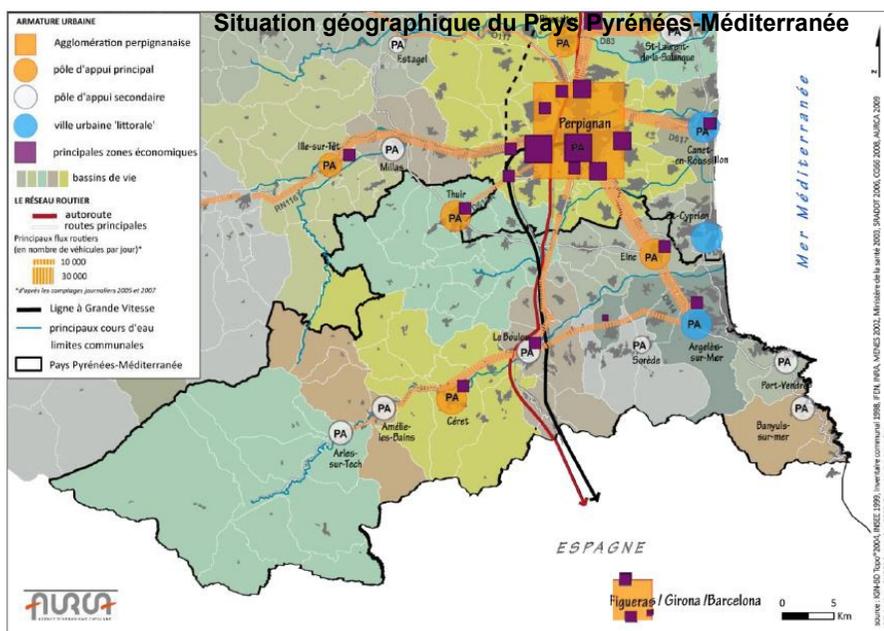


La plaine : se succèdent depuis la mer le cordon littoral, les formations lagunaires, les alluvions actuelles et enfin les basses terrasses du Tech légèrement surélevées par les coteaux. Un réseau d'irrigation dense s'étend dans les plaines du Tech et de l'Illibéris. Au delà, l'arc des Estany se démarque par une microtopographie remarquable : dépressions fermées de Bages et Montescot drainées par l'agouille de la Mar et son chevelu de canaux secondaires ; reliefs pliocènes qui encadrent ces dépressions, armés par les hautes terrasses du Tech et de la Canterrane.

Un territoire frontalier

Si le Pays Pyrénées-Méditerranée partage avec l'Espagne une frontière de plus de 120 Km, ce qui lui offre de nombreuses perspectives de développement avec une ouverture sur la Catalogne en Espagne, cela donne également la possibilité d'élaborer des projets en commun à l'échelle transfrontalière.

Cette composante est particulièrement intéressante sur les champs d'intervention du développement durable car elle permet d'appréhender des notions et sujets partagés avec visions et cultures différentes, dans une perspective d'enrichissement mutuel.



Ainsi dès l'origine de la démarche, un volet dédié à la coopération a été intégré dans le projet de développement du Pays, et depuis son existence, le Conseil de Développement a impulsé et/ou participé à de nombreux projets de coopération sur des thèmes variés. Des partenariats existent dès lors, et des opportunités seront à saisir dans les années à venir.

Contexte institutionnel

Depuis 2010 et la suppression de l'article 22 de la LOADDT, un nouveau contexte émerge et avec lui la possibilité pour les territoires de maintenir les Pays existants (tout en ne disposant plus de support législatif) mais sans pouvoir envisager de nouvelles créations.

Toutefois, en 2013, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, en son chapitre IX, propose le remplacement des Pays par les Pôles d'équilibre et de coordination territoriaux, sous le régime des syndicats mixtes.

Il s'agit pour ces entités de :

- offrir un cadre à la concertation (conseil de développement) autour d'un projet de territoire partagé
- stimuler la coopération entre les EPCI présents sur son territoire.
- développer des compétences de mutualisation stratégique et opérationnelle (sur des sujets comme l'énergie, l'aménagement du territoire ou le développement économique).
- promouvoir les valeurs du développement durable.

Cette évolution répond au constat selon lequel les Pays, depuis leur mise en place, reflètent des réalités très différentes d'un territoire à l'autre (Pays « guichet » ou « coquille vide », sans conseil de développement mais aussi Pays reconnus et qui fonctionnent...), tout en ayant pour ambition de répondre au positionnement des intercommunalités dans le développement local, sachant que ces dernières ont des besoins en ingénierie stratégique et opérationnelle, tandis que leurs taille et ressources ne permettent pas de se doter de telles compétences.

Quelques chiffres clés sur les Pays en France :

Au 1er janvier 2012, on comptait 367 Pays, dont :

- La population moyenne était de 78.300 habitants.
- La structure juridique était à 53% un syndicat mixte et à 30% une association.
- 81,9% des communes françaises étaient intégrées à un Pays.
- 80,2% des EPCI à fiscalité propre étaient intégrées à un Pays, soit 2132.

Le budget d'un Pays était en moyenne de 600.000 € avec en moyenne 5,7 ETP. Leurs ressources se partageaient entre :

- les EPCI à hauteur de 34% (avec une contribution moyenne d'environ 2€ par habitant),
- les Régions à hauteur de 31% (principalement par l'intermédiaire des contrats, parfois en lien avec le CPER),
- les crédits européens, à hauteur de 20% (principalement par l'intermédiaire du programme LEADER),
- Et enfin, confirmant les données des années passées, le Département (6%) et l'Etat (2%).

D'autres sources de financement venaient ponctuellement compléter ces ressources (FISAC, ORAC, ADEME, Agences de l'eau, Chambres consulaires, et partenaires comme EDF...).

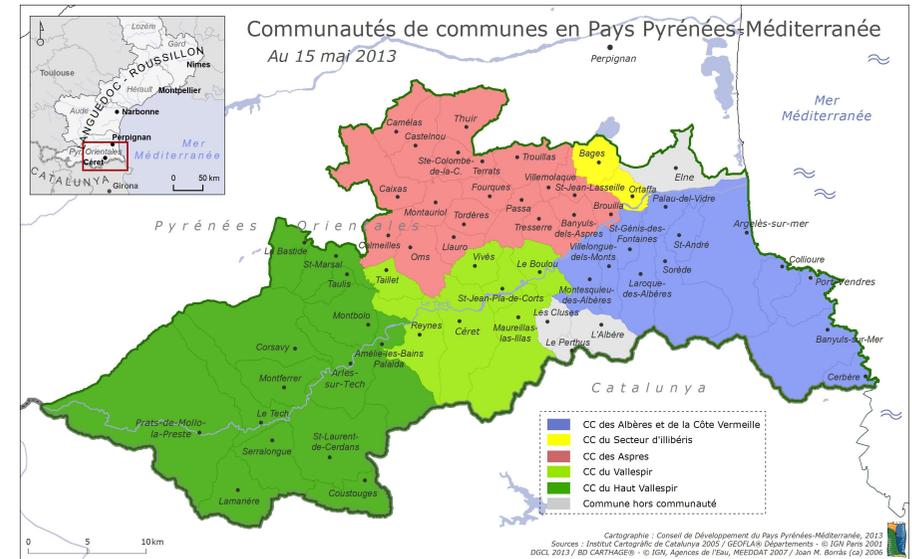
Le Pays Pyrénées-Méditerranée

S'agissant de son budget, le bilan (première partie de ce document) présente la répartition des ressources qui se démarque de ce que l'on constate généralement dans les Pays au niveau national.

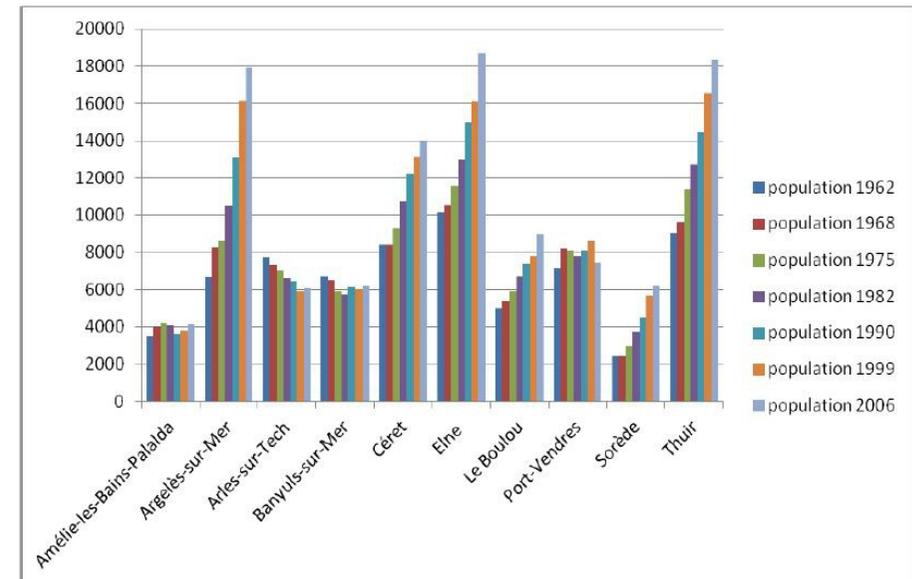
En effet, la situation du Pays est atypique dans la mesure où avec 8,25 ETP en moyenne depuis 2008, et un budget inférieur à la moyenne nationale, il développe des partenariats avec les partenaires locaux notamment avec l'État (pour 25%), et le Département (pour 14%) qui impactent la hiérarchisation de l'origine des financements qui concourent à son fonctionnement.

Par ailleurs, avec 5 EPCI (moyenne nationale à 6,8), et près de 100.000 habitants, il présente un paysage institutionnel singulier d'autant plus que la participation des communes et/ou EPCI représentent tout juste 21% de son fonctionnement, laissant de la place pour conforter des partenariats publics-privés étroits.

En 2012, dans le cadre du diagnostic du positionnement du Pays mentionné plus haut, une analyse du périmètre a été menée, dont le résultat est synthétisé dans le tableau ci-dessous.



Evolution démographique des bassins de vie entre 1962 et 2006 (source INSEE)



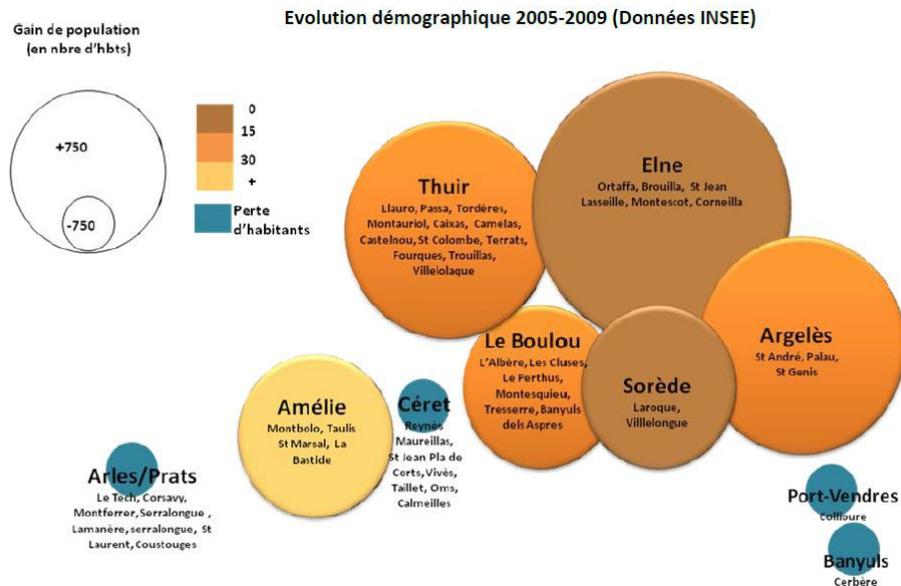
Une croissance démographique forte mais inégalement répartie sur le territoire

Le territoire du Pays connaît une croissance démographique régulière. Entre 1962 et 2006, la population a augmenté de plus de 60%, passant de 67 000 à près de 108 000 habitants.

En 2009, le Pays Pyrénées-Méditerranée représente 25% de la population départementale. Son dynamisme démographique repose exclusivement sur les flux migratoires, son solde naturel étant négatif de manière récurrente. **Sa croissance démographique repose donc sur l'attractivité du territoire et non sur sa jeunesse.**

L'évolution de la population locale est très variable au sein du Pays : la croissance est exponentielle dans les bassins de vie d'Argelès-sur-Mer, Thuir ou Elne ; timide dans certains bassins, tels qu'Amélie-les-bains ; voire régressive dans les bassins d'Arles-sur-Tech, Banyuls-sur-Mer ou encore Port-Vendres.

Entre 2005 et 2009, le Pays a gagné 3 500 habitants. Il a capté 17% de la croissance départementale, les flux les plus dynamiques concernant l'agglomération perpignanaise. L'observation des flux sur cette courte période renforce globalement les tendances esquissées dans les années 1980- 90.



C'est essentiellement la partie nord du Pays ainsi que les bassins de vie d'Argelès et de Sorède qui ont le plus bénéficié de la croissance en raison de leur proximité avec l'aire urbaine perpignanaise notamment, mais également de l'attractivité du littoral.

Au sud, la Côte Vermeille et le secteur de Céret et Arles-sur-Tech perdent des habitants, cumulant des problématiques d'accessibilité, de disponibilité foncière et d'effritement des filières d'emploi traditionnelles. Proportionnellement à la population déjà en place sur le territoire, les gains les plus forts concernent les bassins de vie de Sorède et Elne (1 nouvel habitant pour 13 recensés en 2005) ; ils sont plus faibles à Amélie-les-Bains (1 nouvel habitant pour 35 recensés en 2005). L'accroissement démographique se fait dans le sillage de l'agglomération perpignanaise (Illibéris) et/ou de manière préférentielle dans les secteurs les mieux desservis par les infrastructures routières (villages des Albères).

On peut noter qu'Amélie-les-Bains tire son épingle du jeu et rayonne au coeur du Vallespir.

Si la croissance démographique est globalement dynamique, on distingue deux types de territoires :

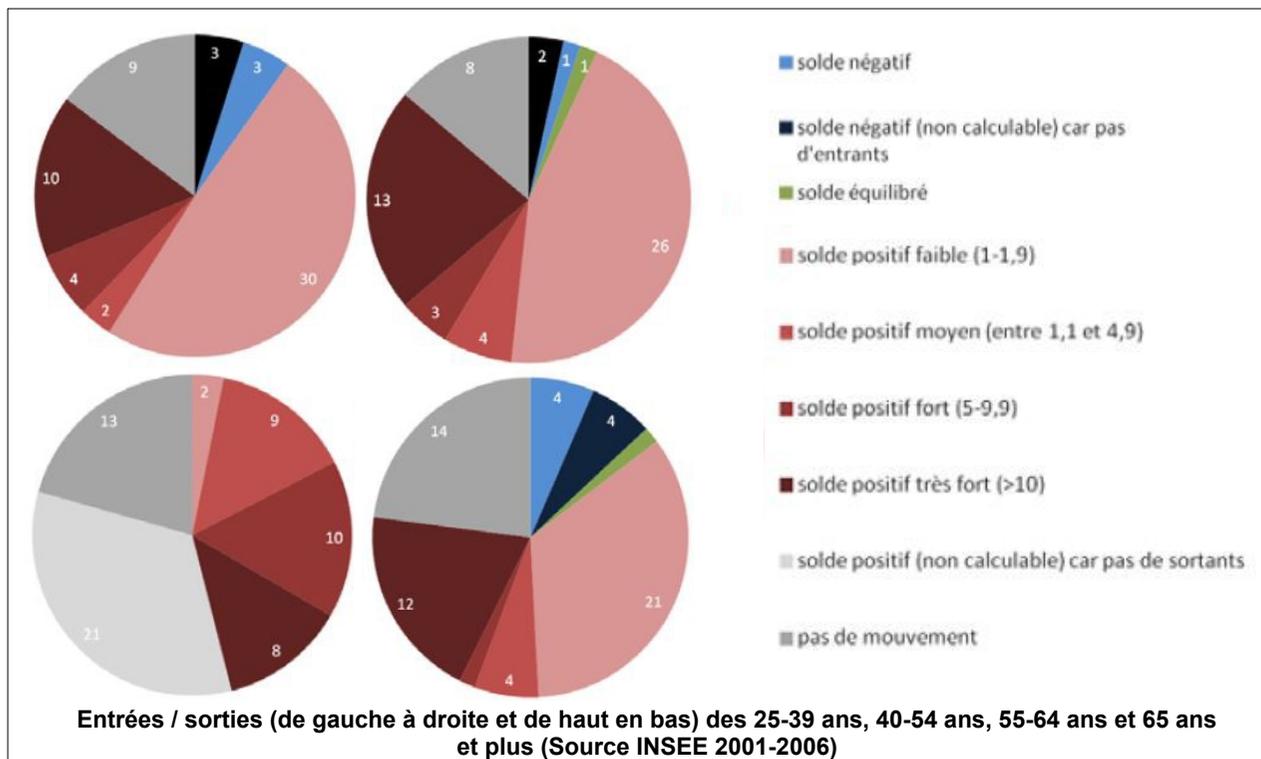
- Des secteurs prisés soumis à une forte pression où les gains démographiques sont supérieurs à 1,4% par an : Aspès (1,4), Bassin d'Argelès (1,6), Albères (1,8), Illibéris (1,9).
- Des secteurs de déclin démographique et où le ralentissement de la croissance se confirme lorsqu'elle n'est pas négative. On peut décrire ces territoires en deux sous ensembles : le bassin de vie d'Arles sur Tech/Prats de Mollo et celui de la Côte Vermeille.

Un territoire fortement attractif pour les ménages âgés de 40 ans et plus

Selon L'INSEE entre 2002 et 2007, près de 13 800 personnes venant d'un département autre que celui des Pyrénées-Orientales se sont installées dans une des communes du territoire, tandis que 4 600 ont quitté le territoire.

L'analyse de ces flux révèle que **le territoire est attractif pour toutes les catégories de personnes, toutefois certaines d'entre elles ne se fixent pas durablement. Le premier impact concerne la structure par âge.**

Les moins de 25 ans représentent 2% des flux entrants (environ 350 personnes) et 16% des flux sortants (environ 800 personnes). 2 communes sur 5 n'ont accueilli aucun jeune de -25 ans, parmi lesquelles Arles-sur-Tech, Banyuls-dels-Aspres, Corneilla-del-Vercol, Laroque-des-Albères, Maureillas-las-Illas, Saint-Genis-des-fontaines, Saint-Jean-Pla-de-Corts... Le solde est défavorable dans les communes de Collioure, Céret ou encore Villelongue-dels-Monts. Seules huit communes enregistrent un solde positif qui porte cependant sur des flux peu volumineux : Port-Vendres, Prats-de-Mollo, Saint-André, Saint-Laurent-de-Cerdans ou encore Trouillas. L'offre souvent insuffisante en emplois et inadaptée en logements peut justifier une partie de ces mouvements.



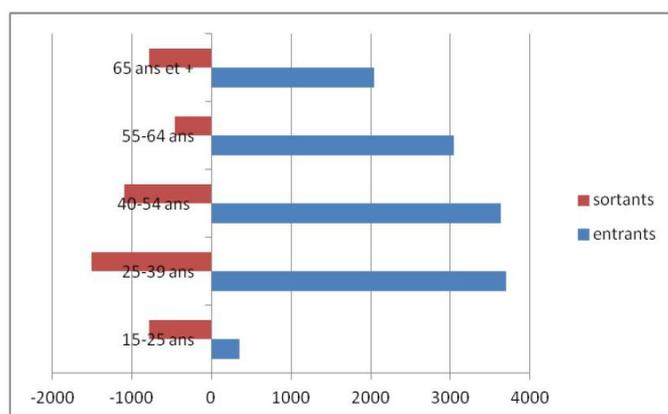
Les volumes migratoires les plus importants concernent la catégorie des 25-39 ans : 3700 entrants, 1500 sortants. C'est cette catégorie qui pèse le plus lourd dans les flux sortants, soit 33%. Toutefois, contrairement au solde des moins de 25 ans, ces départs sont nettement compensés par les flux entrants. **On remarque que la quasi-totalité des communes enregistrent un excédent positif pour les classes d'âge 40-54 et 55-64 ans.**

Chez les 55-64 ans, il n'y a aucun flux sortant dans plus d'un tiers des communes. C'est également pour cette catégorie que l'on recense le plus grand nombre de communes ayant un solde positif élevé.

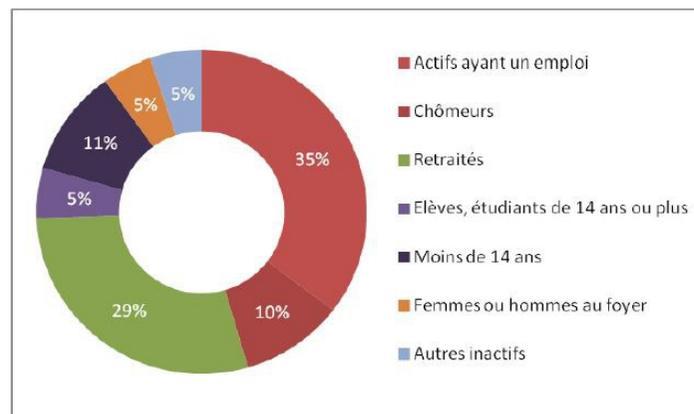
Cela concerne en particulier des entités au sein desquelles l'offre en logements est relativement bien structurée et permet de répondre aux souhaits de mobilité résidentielle au sein d'une même commune (achat d'un logement plus petit ou plus proche du centre ville) : Banyuls-sur-Mer, Thuir, Le Boulou ou Villelongue-del-Monts.

Entre 65 et 79 ans, les entrées conservent un relatif

dynamisme (bien inférieur aux 25-39 ans : 1 900 entrées/550 sorties) pour se tarir au-delà de 80 ans. Ce sont les villes pôles, dotées d'équipements de santé (médecins, EHPAD,...) qui attirent les entrants âgés de 80 ans et plus. 70% d'entre eux s'installent à Elne, Amélie-les Bains, Thuir, Port-Vendres, Céret, Argelès-sur-Mer, Saint-André ou Sorède.



Synthèse des entrées/sorties par âge (Source INSEE 2001-2006)



Catégorie socioprofessionnelle des entrants (Source INSEE 2007)

L'activité des entrants est logiquement conditionnée par leur âge moyen. 16% sont élèves ou étudiants, près d'une personne sur deux est active (dont 78% ont un emploi), 10% des personnes en âge de travailler sont inactives (hommes ou femmes au foyer par exemple), une personne sur trois est à la retraite. La population qui décide de s'installer sur le territoire a un profil globalement similaire à celui de la population en place.

La pyramide des âges de la population accueillie s'épaissit en faveur des personnes âgées de 40 ans et plus. L'accueil de retraités est particulièrement marqué. Si le potentiel de revenus générés par les retraités peut créer de l'activité et de l'emploi, ce déséquilibre peut aussi impacter les autres catégories de la population.

Certains quartiers résidentiels, prisés par les retraités aisés, peuvent devenir inaccessibles pour les jeunes ménages et les familles. La trop faible mixité en matière de structure par âge peut également venir contrarier certains projets collectifs ou contribuer à la fermeture de certains équipements (écoles...). Tout miser sur ce que l'on appelle le « grey power » (pouvoir économique et social des personnes âgées) pour alimenter l'économie résidentielle peut dans certains cas verrouiller le territoire et pénaliser les autres dynamiques de développement.

Cependant, concrètement, la part des actifs est ici majoritaire dans les flux et on peut y rajouter la part des inactifs jeunes et donc futurs actifs, ce qui est bien supérieur à la part des inactifs retraités ou âgés. De ce fait, ces flux démographiques représentent un potentiel de la ruralité et des petites villes par rapport à d'autres régions françaises.

ATOUTS

Un territoire fonctionnel à la géographie variée, composé de plusieurs bassins de vie
Un territoire qui suit les limites des intercommunalités
Un périmètre pertinent pour la réalisation de projets de territoire au-delà des EPCI (Voie verte, projets de coopération transfrontalière)
Un périmètre perméable pour certains projets (FEP, Pôle touristique Canigou)
Un territoire transfrontalier, favorisant des coopérations internationales (proximité de partenaires et habitudes de travail en coopération)
Un territoire attractif pour toutes les classes d'âge, présentant une croissance démographique

FAIBLESSES

Une partie du territoire non couverte par un SCOT (Haut-Vallespir)
Un territoire typique de moyenne montagne peu valorisé (manque de reconnaissance par les outils financiers, identité peu développée, etc.)
Une faible capacité à fixer les jeunes sur le territoire (qui représentent pourtant une grande partie des entrées)
Certaines communautés de communes de taille trop réduite

PISTES D'ENJEUX

Maintenir voire développer le périmètre du Pays (territoire de projet)
Renforcer la coopération (transfrontalière et autre concernant le développement local)
Assurer la convergence des documents de planification et améliorer leur articulation avec la stratégie du territoire
Favoriser le maintien des jeunes sur le territoire au travers des politiques locales (logement, emploi, services, etc.)
Concourir à tisser des liens intergénérationnels en intégrant les nouvelles populations (de tous âges)

OPPORTUNITES

Un nombre important de communes et d'habitants gage de diversité des porteurs de projets et d'une capacité de mobilisation de moyens financiers mutualisés.
La possibilité de création d'un PECT (Pôle d'Equilibre et de Coordination Territorial) avec révision du périmètre.
La possibilité d'extension des outils et des périmètres des politiques publiques pour mobiliser des financements européens et des partenariats innovants.
Un territoire typique de moyenne montagne à affirmer et à faire reconnaître, présentant un fort potentiel à valoriser
Un potentiel d'emplois en lien avec les populations âgées (services à la personne, culture...)

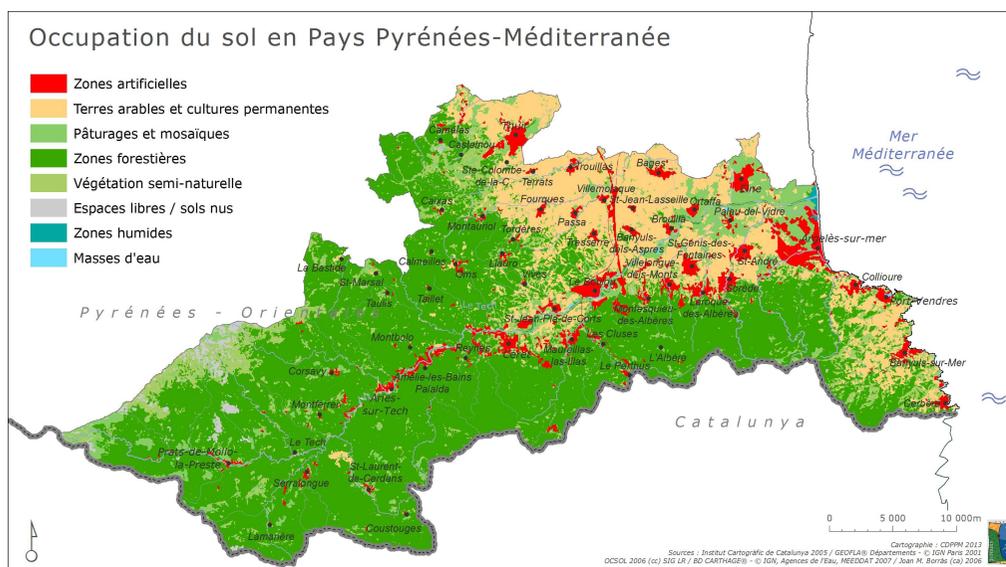
MENACES

Une remise en cause de la cohérence du territoire.
Un redécoupage régional dans le cadre du SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire).
Un déséquilibre des classes d'âge et de la répartition de la population sur le territoire
Une pression foncière et immobilière importante liée à l'arrivée de nouveaux habitants, ainsi que sur les services (scolaires notamment)

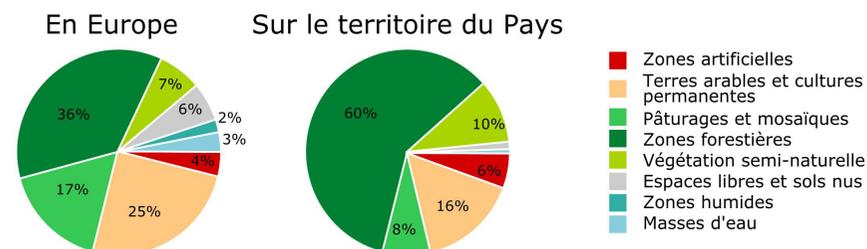
Ressources naturelles, biodiversité et milieu

Le territoire bénéficie d'un patrimoine naturel et paysager qui résulte de la contiguïté forte entre les espaces maritimes et montagnards. Très peu de zones en France peuvent se prévaloir de la possibilité en moins de 30 km d'une variation d'altitude et d'un étagement de végétation aussi considérables, puisqu'on passe du fond des canyons à -1000m sous le niveau de la mer jusqu'au sommet du Canigou à 2700m.

Occupation du sol : un territoire très forestier, une artificialisation massive des zones agricoles

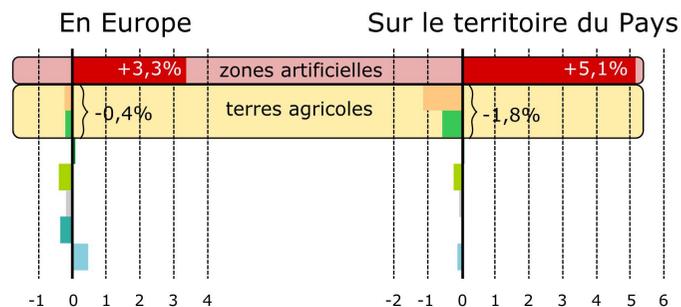


Part des types d'occupation du sol en 2006



Le Pays Pyrénées-Méditerranée est un territoire très forestier (cf. parties de ce document consacrées aux paysages forestiers p.14 et à la sylviculture p.33) : il est couvert aux deux tiers par la forêt, ce qui représente plus de une fois et demi plus que la proportion de zones forestières dans l'occupation du sol européenne.

Evolution relative de l'occupation du sol entre 2000 et 2006

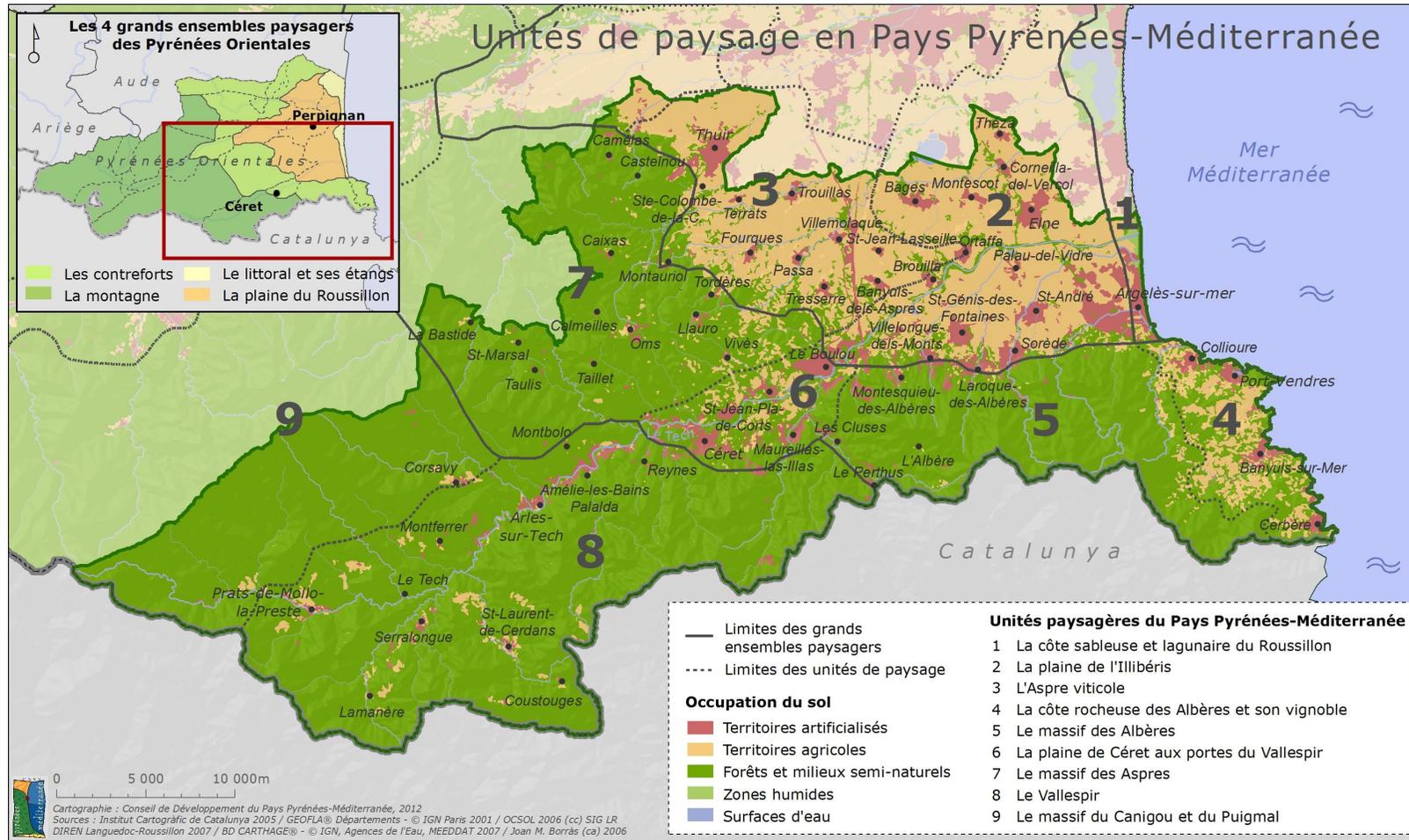


Sources : Agence de l'Environnement, OCSOL SIGLR 2000-2006

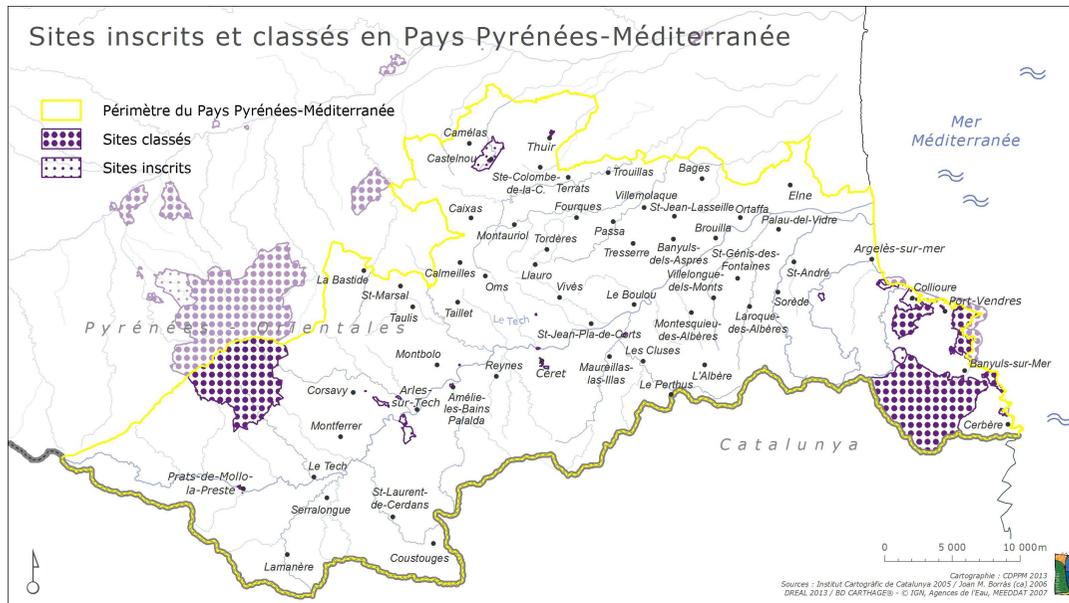
Par ailleurs, lorsque l'on observe l'évolution relative de l'occupation du sol entre 2000 et 2006, on constate que la progression des zones artificialisées (une fois et demi plus rapide qu'au niveau européen), au détriment notamment des terres agricoles (perte des terres agricoles 4,5 fois plus rapide qu'au niveau européen), est une tendance forte de notre territoire.

Paysages

Issu de la rencontre entre le massif Pyrénéen et la mer Méditerranée, le Pays présente une mosaïque de paysages très contrastés.



D'une manière générale, on peut noter que ce que nous contemplons aujourd'hui est le fruit d'une action anthropique sur le milieu (par exemple pour les paysages forestiers : introduction du châtaignier, reboisements RTM). En corollaire le recul des activités pastorale, agricole et forestière conduit à la fermeture des paysages et à l'uniformisation des milieux.



La qualité des paysages du territoires est notamment reconnue à travers l'inscription et le classement de nombreux sites paysagers (14 sites classés, 27 sites inscrits).

Le diagnostic du Schéma territorial de l'habitat et des paysages a fait ressortir de nombreux enjeux et problématiques concernant la thématique des paysages. Nous pouvons les synthétiser en considérant la diversité des paysages du territoire :

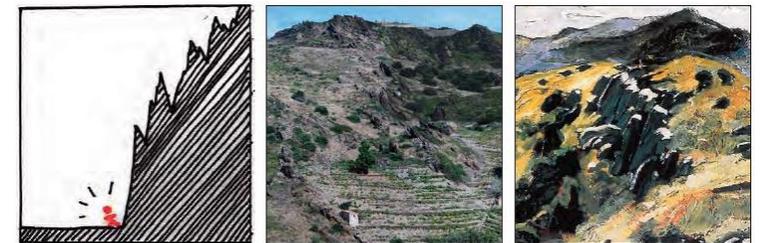
Les paysages du sol

La géologie du territoire est issue de la rencontre entre la plaine alluvionnaire du Roussillon et les massifs magmatiques et métamorphiques des Pyrénées. La proximité de la mer et de la haute montagne constitue indéniablement un fondement des paysages : de la Méditerranée au Canigou, le relief accuse un dénivelé de 2 784m en moins de 5 km constituant un immense amphithéâtre naturel autour de la plaine Roussillonnaise. Mais les imposants reliefs de la montagne pyrénéenne ne doivent pas faire oublier la subtile microtopographie de la plaine.

Nos paysages du sol offrent ainsi une diversité de perceptions : faire face à la verticalité, côtoyer le socle nu et la roche, reconnaître les couleurs et textures du socle dans les aménagements, dominer le paysage, se repérer par les points hauts et les horizons...

On identifie deux enjeux forts en la matière :

- Une armature topographique structurante inégalement valorisée, avec un contour remarquable à renforcer, des armatures secondaires peu perceptibles de par la fermeture du paysage, l'opportunité que représente le dégagement des éléments bâtis et rocheux qui y sont attachés,
- De l'extraction à l'utilisation locale des matériaux, un patrimoine du sol à faire connaître, avec un patrimoine minier et carrier peu reconnu, et la roche, support d'une identité locale, mal connue et peu utilisée dans les aménagements contemporains



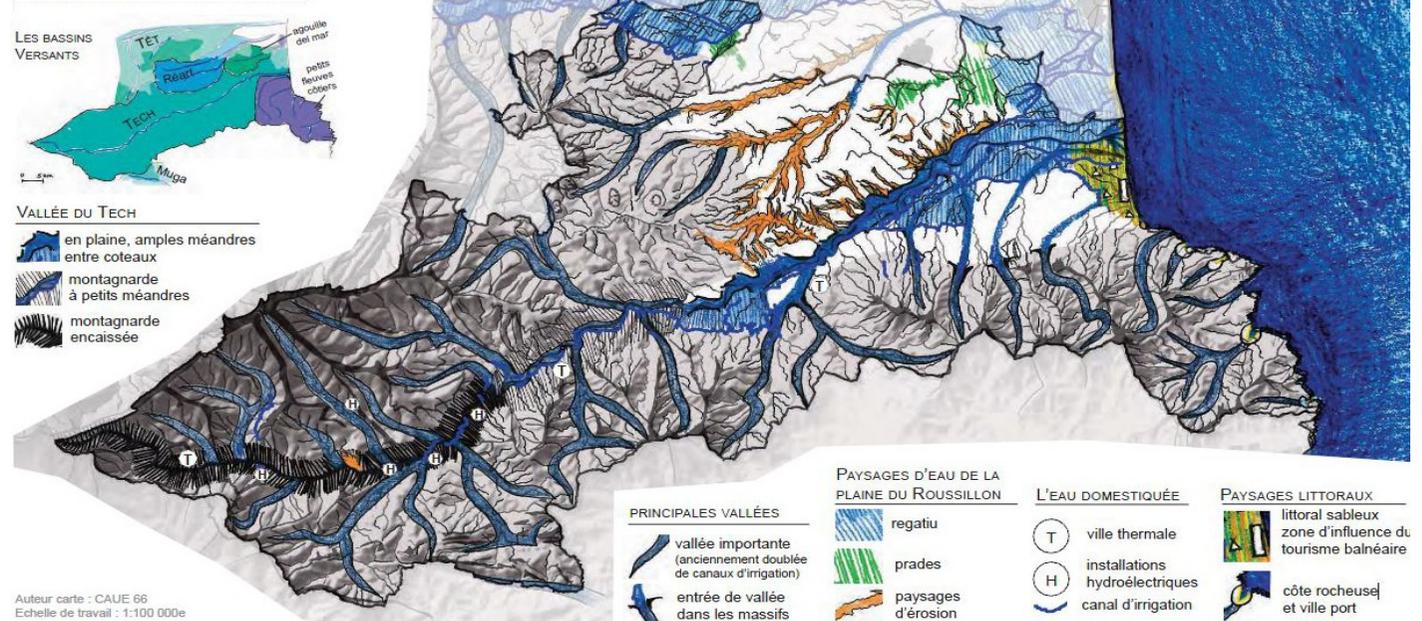
Les paysages de l'eau

Le littoral méditerranéen, les séquences du Tech, les vallées sèches et ravins de l'Aspres, les plans d'eau et estanys, les canaux et les thermes offrent une diversité d'expériences paysagères : profiter des ambiances de l'eau et du front de mer, côtoyer le sauvage et les dynamiques naturelles, découvrir les structures de l'eau domestiquée, suivre et franchir les fils de l'eau...

On identifie trois enjeux forts en la matière :

- Une attractivité des paysages de l'eau concentrée sur le littoral et un axe fluvial à redécouvrir
- Regatiu et prades : des paysages d'eau spécifiques à la plaine méditerranéenne à reconnaître et à conforter, que ce soit en termes de milieux naturels (zones humides, bocage) ou de structuration du paysage (contour des villages, réseaux de canaux),
- Un formidable potentiel des paysages de l'eau globalement ignoré dans les réflexions quant aux cheminements doux, réalisations d'aménagements ou actions de gestion des espaces.

CARTE DES PAYSAGES DE L'EAU

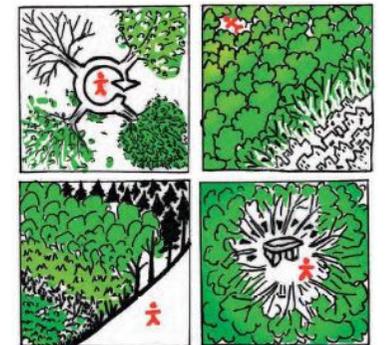


Les paysages forestiers

Le manteau forestier couvre les deux tiers du territoire, pour l'essentiel dans les massifs des Aspres, des Albères et du Vallespir. Il est caractérisé par la grande diversité qu'induit l'étagement altitudinal, et crée des paysages qui permettent de prendre un bain de tranquillité, découvrir une variété d'ambiances et des microsites au cœur de la forêt, percevoir l'enchaînement des saisons et l'étagement végétal...

On identifie trois enjeux forts en la matière :

- Une diversité d'acteurs à réunir autour d'une gestion intégrant la vision de chacun : acteurs qui ont une action sur le milieu (forestiers, éleveurs), naturalistes, et utilisateurs plus « ludiques » (promeneurs, randonneurs...);
- Des pratiques en termes de gestion sylvicole et de défense des forêts contre les incendies (DFCI) à encourager et encadrer, vers une gestion créatrice d'une diversité d'ambiance, un travail à engager sur l'intégration des pistes et des grands boisements de résineux ;
- Des sentiers de promenade, référents pour la valorisation des paysages forestiers, à mieux connaître et à compléter.



Les paysages agricoles



Maraîchage, arboriculture, vignes, élevage : le Pays Pyrénées-Méditerranéen est le support d'une grande variété d'activités agricoles. L'agriculture, comme la forêt, colle au territoire et à ses ressources, mais on note une tendance globale de recul des territoires qu'elle entretient, dynamique illustrée par l'omniprésence des friches.

Les activités agricoles modèlent les paysages de diverses façons : elles soulignent l'armature du relief, révèlent le relief par la géométrie, découvrent des clairières dans un paysage fermé, font percevoir l'enchaînement des saisons...

On identifie trois enjeux forts en la matière :

- Une agriculture à la base de l'identité des paysages mais fragilisée, soumise à de multiples pressions foncières, économiques, liées aux risques, etc. ;
- Le besoin de développer une planification de l'évolution des territoires par ses paysages agricoles
- Une architecture agricole aux facettes multiples, peu valorisée (mas, casots, etc.)

Les paysages du bâti et des infrastructures

Les paysages historiques du bâti et des voies de communication offrent une diversité de perceptions paysagères qui concourent à l'attractivité du territoire et à la qualité de son cadre de vie : se retrouver dans le coeur de ville dense, se laisser guider par le coeur ancien, aborder le village par ses accroches bâties, percevoir la couture du bâti sur le tissu rural, découvrir le paysage par les routes... A l'inverse, les paysages bâtis récemment ont généralement tendance à cloisonner les espaces, à donner à voir le générique, etc.

Deux aspects sont à considérer pour préserver et développer les qualités paysagères des espaces bâtis :

- Les coeurs de village : une image à renouveler, des qualités d'implantation à prendre en compte
- Une dynamique de réhabilitation à élargir et encadrer (logements vacants, friches urbaines, espaces publics)
- Un réseau routier à aménager pour mettre en valeur les paysages
- Une approche de l'urbanisme à renouveler (entrée paysage, limite de ville, renouvellement urbain)



Le document stratégique du STHP validé en juillet 2012 regroupe les enjeux en matière de paysages à travers 4 fils conducteurs :

- Dévoiler les grandes lignes du paysage et donner à voir le remarquable
- Pérenniser, renforcer, réinventer les identités de nos paysages
- Rouvrir nos paysages et les découvrir le long des routes et chemins
- Construire une culture commune et s'impliquer ensemble dans les projets

Patrimoine naturel et biodiversité

La variation altitudinale remarquable sur une superficie limitée évoquée en début de chapitre, associée à des conditions géologiques et climatiques variées, conduit à la diversité de la végétation et des milieux naturels et ainsi que des espèces faunistiques et floristiques présentes. Biodiversité patrimoniale et ordinaire se côtoient sur le territoire, et de nombreux espaces naturels identifiés oeuvrent pour leur préservation.

Des inventaires prouvant la richesse du patrimoine naturel du territoire

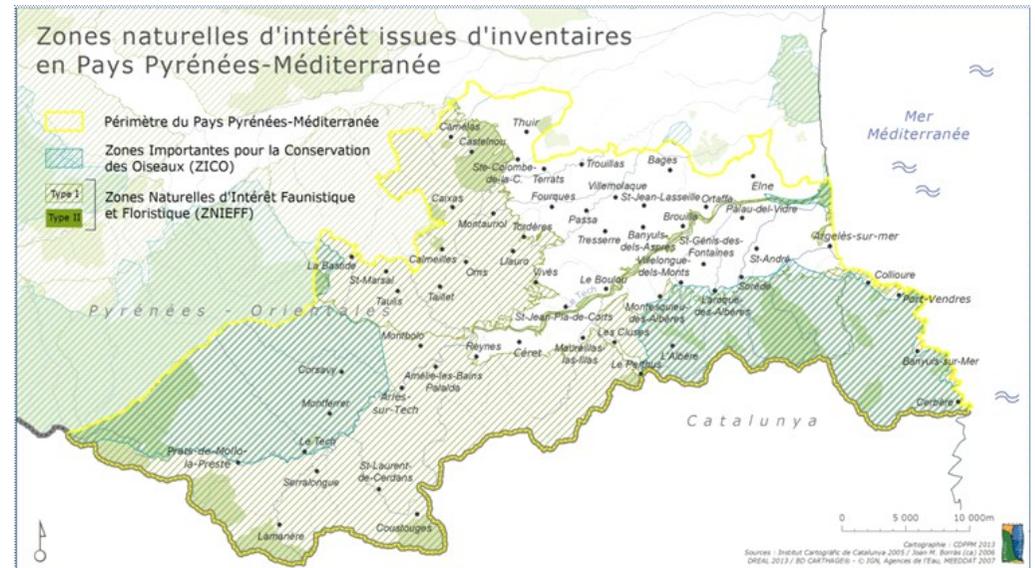
En France, la connaissance de la biodiversité s'appuie en grande partie sur l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Ces zonages sont des territoires qui se singularisent par la richesse ou la spécificité de leur faune, de leur flore ou de leurs milieux dits « habitats naturels ». Ils sont délimités, à partir de données d'inventaires naturalistes, en fonction de leur intérêt patrimonial (espèces ou habitats) et de leur intérêt fonctionnel (entité pertinente pour le fonctionnement écologique).

Il existe trois sortes de zonages :

- Les ZNIEFF de type I sont des écosystèmes de haute valeur biologique, de superficie généralement limitée. Elles sont caractérisées par la présence d'espèces ou d'habitats naturels rares, remarquables ou typiques du patrimoine naturel régional, qualifiés de « déterminants ».
- Les ZNIEFF de type II forment de grands ensembles naturels, riches, peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes (massif forestier, vallée, lagune ...). Les ZNIEFF de type II renferment généralement une ou plusieurs ZNIEFF de type I.
- Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur hébergeant des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

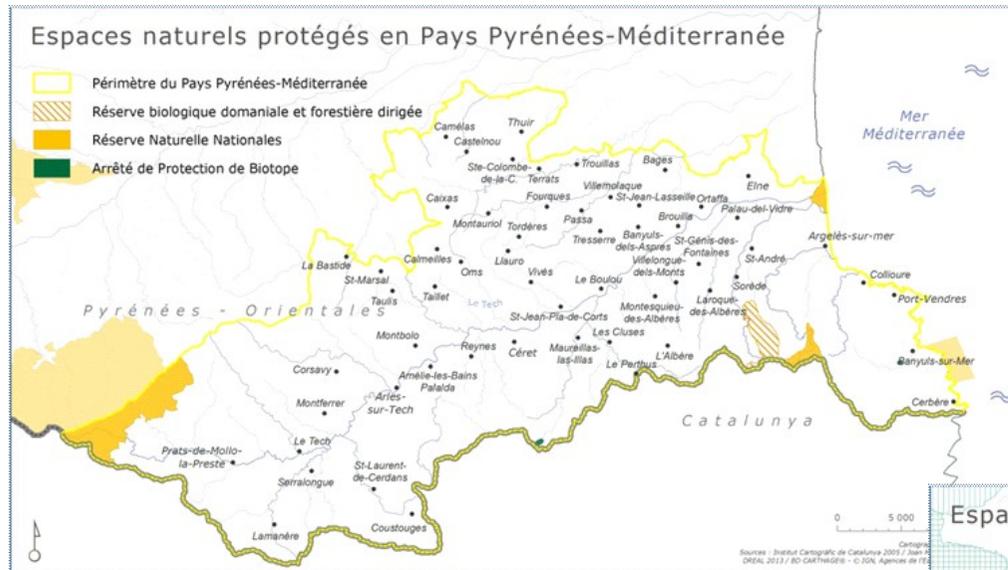
Le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée présente respectivement 46 et 7 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I et II, ainsi que 3 Zones importantes pour la conservation des oiseaux (source : DREAL LR). Ces zonages couvrent plus de 86 000 hectares en supprimant les superpositions ce qui représente près de 75% du territoire du Pays contre 68% pour le département (Source : PPM & Conseil Général 66). Au total, ce sont 107 espèces faunistiques et 280 espèces floristiques déterminantes ZNIEFF qui ont été recensées sur le Pays Pyrénées-Méditerranée (source : DREAL LR & CBN).

Notre territoire accueille donc une importante biodiversité patrimoniale ce qui lui confère une responsabilité toute particulière, d'autant plus que certaines espèces protégées sont endémiques des Pyrénées telles que le desman des Pyrénées, l'euprocte des Pyrénées, ou encore la ramonde des Pyrénées. D'autres espèces vivant sur le territoire font également l'objet d'un plan national d'actions telles l'aigle de Bonelli, le gypaète barbu, l'émyde lépreuse mais aussi plus largement les chiroptères (chauves-souris) et les odonates (libellules).



Des espaces naturels ayant pour objectif la préservation durable de la biodiversité

Afin de préserver la biodiversité soumise à différentes menaces telles que la destruction et la fragmentation des habitats naturels ou encore le développement des espèces envahissantes (on peut citer pour notre territoire la renouée du Japon, la jussie ou le frelon asiatique par exemple), plusieurs stratégies sont mises en place. Ainsi certains espaces naturels sont soumis à une protection réglementaire tels que les réserves naturelles, d'autres bénéficient d'une gestion contractuelle tels que les sites Natura 2000 et enfin, une politique d'acquisition foncière peut également être menée par les conservatoires et certaines collectivités.

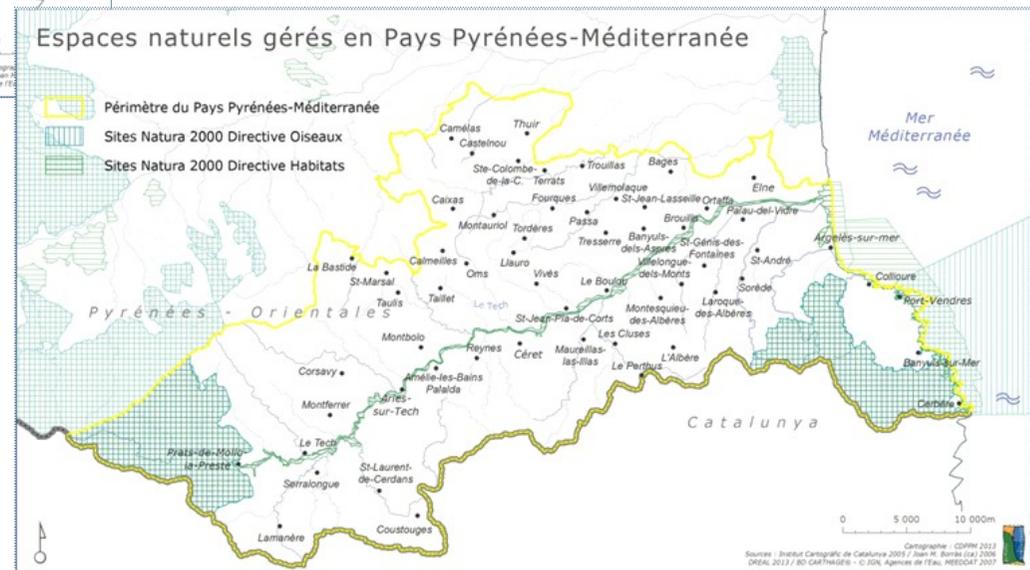


La préservation des espaces naturels de manière réglementaire peut se réaliser sous diverses formes. Sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée, il peut être recensé 2 Arrêtés préfectoraux de protection de biotope, 4 Réserves naturelles nationales et 1 réserve biologique domaniale. Ces 7 espaces protégés couvrent près de 3 585 hectares de la superficie du Pays, soit environ 3 % du territoire (Source : PPM & DREAL LR).

Plusieurs espaces naturels sont gérés sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée au vu de leur intérêt pour la préservation de la faune et de la flore. Dix sites Natura 2000 sont dénombrés dont 7 issus de la Directive Habitat et 3 de la Directive Oiseaux, couvrant ainsi plus de 18 086 ha soit 15,7 % du territoire du Pays. D'autres sites ont été acquis par le Conservatoire du Littoral mais aussi par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales (Source : PPM, DREAL LR & Conseil Général 66).

Ces espaces naturels présentent pour la plupart des enjeux à la fois environnementaux et socio-économiques, conduisant les gestionnaires à travailler de manière concertée avec les acteurs locaux. Il s'agit de trouver les bons compromis pour assurer la préservation de la biodiversité tout en maintenant des activités humaines durables.

En parallèle, d'autres espaces sont identifiés comme ayant des enjeux forts (patrimoine naturel et paysager, fréquentation touristique, développement d'activités économiques, etc.) et font alors l'objet de classement différent tels que le **massif du Canigou** labellisé **Grand site de France** ou encore le périmètre du **Parc Naturel Marin du Golfe du Lion**.



Depuis plusieurs années, des politiques nationales (grenelle de l'environnement, stratégie nationale pour la biodiversité), régionales (Schéma régional de cohérence écologique, Schéma régional de la biodiversité) et départementales (schéma départemental des espaces naturels sensibles) se développent en faveur de la biodiversité et de sa prise en compte dans les projets d'aménagement. Cet enjeu devient prioritaire et conditionne de plus en plus les projets de développement des territoires. Ainsi une meilleure connaissance de la biodiversité et une sensibilisation du territoire en lien avec les acteurs naturalistes locaux semblent pertinentes à développer pour répondre aux demandes sociétales et aux besoins territoriaux (exemple de l'action innovante actuellement en cours pour intégrer la biodiversité dans les Chartes Forestières de Territoire).

Espace Marin

(Source : Parc Naturel Marin du Golfe du Lion)

Le littoral du Pays Pyrénées-Méditerranée concerne 6 communes pour 60 km de linéaire côtier fortement découpé, appelé côte rocheuse, est constitué d'une suite de criques aux falaises schisteuses et abruptes suivie de plages sablonneuses. La superposition de ces deux composantes physiques crée une zone à enjeux aussi bien écologiques que socioéconomiques.

L'espace maritime du Pays Pyrénées-Méditerranée est sous l'influence du courant liguro-provençal, chargé en particules minérales et organiques. Ceci explique que les eaux soient particulièrement riches, mais aussi qu'on n'y bénéficie pas d'une grande visibilité.

La topographie sous-marine reflète le relief de la côte :

- Au large de la Côte Vermeille : un plateau continental étroit et en forte pente. On trouve ainsi des fonds de 60 mètres à moins de 2 km du rivage ;

La diversité des milieux offre de multiples possibilités de lieux de reproduction et d'abri, qui favorisent l'intégration et la sédentarisation de plus de **1200 espèces animales et d'environ 500 espèces végétales** :

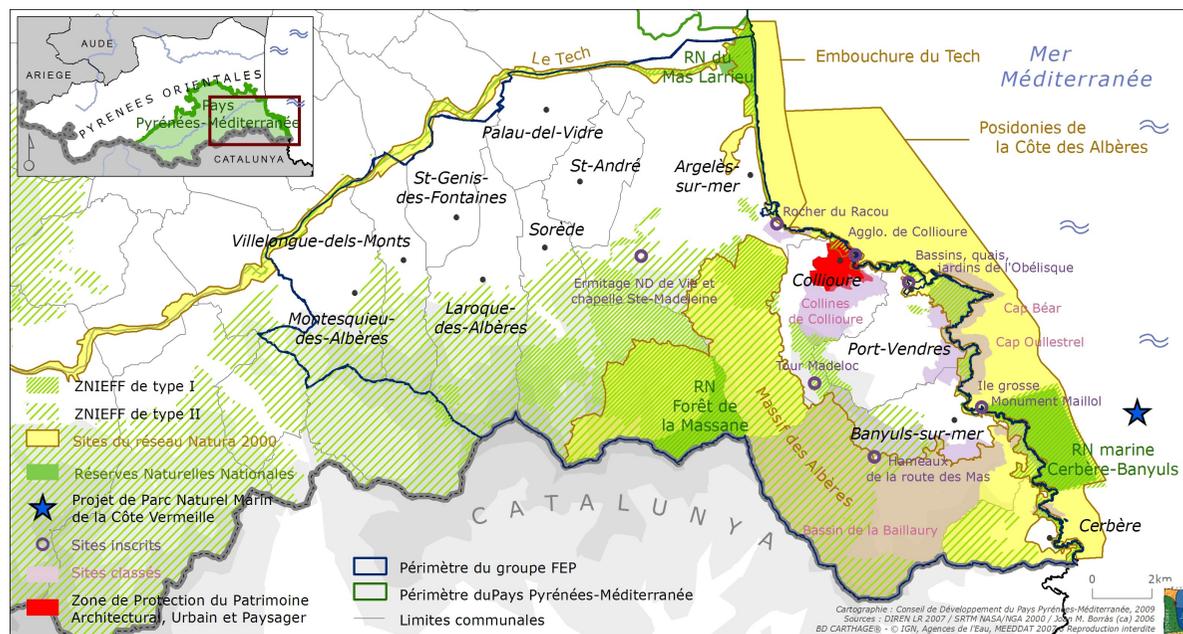
- Les herbiers de posidonies et de cymodocées, plantes marines protégées qui produisent de l'oxygène, servent de refuge et de lieu de frayère, et stabilisent les sédiments ;
- Le coralligène, écosystème très intéressant pour les plongeurs et les pêcheurs et dont les cavités et fissures abritent les mérous, corbs, langoustes, corail rouge, etc.
- Les zones sableuses et vaseuses, propices au développement des poissons plats ;
- Plus au large et à partir de 100 mètres de profondeur, des vallées sous-marines appelées canyons. Une campagne d'exploration organisée par l'Agence des aires marines protégées, en a révélé la richesse exceptionnelle. Ils jouent un rôle dans la stabilité des pentes continentales, en contrôlant le transport et le dépôt de sédiments sableux.

Dans cette zone où la biodiversité est très importante, de nombreuses espèces remarquables sont présentes. On rencontre notamment :

- **Des espèces menacées : plus de 60 espèces réparties entre la côte et les canyons** (dont le mérou brun, la datte de mer, la grande cigale, l'hippocampe, le corail noir...);
- Des espèces commerciales, comme le homard, la langouste, le poulpe, la seiche, le merlu, le sar, la lotte, etc. **Sur les 162 espèces de poissons recensées dans le golfe du Lion, plus de 140 sont présentes dans cette région.**

Diverses mesures ont été mises en place pour préserver ces espaces remarquables :

- **2 sites classés Natura 2000** « Embouchure du Tech » et « Posidonies de la côte des Albères »,
- **La Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls**, première de France exclusivement marine,
- **Plusieurs sites acquis par le Conservatoire du Littoral** : Mas Larrieu, anse de Paulilles, etc.
- **Le Parc naturel marin du Golfe du Lion**, premier parc marin de Méditerranée qui vise la connaissance du milieu marin, sa protection, et le développement durable des activités maritimes.



Eau

L'état initial du bassin Tech-Albères produit dans le cadre du SAGE Tech-Albères porté par le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech souligne les éléments suivants en matière de **description des eaux et des milieux** :

- Des aquifères aux capacités variables entre l'amont et l'aval du bassin versant ;
- Un réseau hydrographique dense présentant des fonctionnements variés ;
- Des régimes hydrologiques marqués globalement par :
 - des débits moyens relativement faibles (9 m³/s à Argelès-sur-mer)
 - des débits d'étiage sévères et assecs importants en période estivale
 - des crues torrentielles parfois dévastatrices à l'automne et au printemps ;
- Une bonne qualité de l'eau avec des points à régler :
 - des pollutions ponctuelles
 - des produits phytosanitaires observés régulièrement avec des concentrations parfois importantes à l'aval du bassin versant ;
- Un cours d'eau au fonctionnement global relativement préservé par l'absence de grand barrage mais de nombreuses perturbations localisées :
 - cloisonnement des cours d'eau (seuils, digues...)
 - extractions importantes de matériaux par le passé
 - absence de crue morphogène depuis une vingtaine d'années sur le Tech ;
- Des milieux aquatiques diversifiés et globalement en bon état ;
- De nombreuses espèces patrimoniales pour lesquelles le bassin versant constitue un site important (Barbeau méridional, Emyde lépreuse, Loutre, Gattilier, Sabot de Vénus...) ;
- Des équilibres menacés par le développement de nombreuses espèces envahissantes ;
- Des risques toujours menaçants.

Et en matière d'**usages de l'eau et des milieux et pressions associées** :

- Des prélèvements nets en eau très importants (de l'ordre de 25 à 30 mm³/an) relativement à la taille du bassin versant, et concentrés sur la période estivale ;
- Deux grands usages :
 - l'irrigation : 1^{ère} consommatrice avec de grandes incertitudes sur sa consommation nette (entre 14 et 21 mm³/an)
 - la production d'eau potable (9 mm³/an) ;
- Des efforts conséquents menés sur les rejets de station d'épuration mais des réseaux d'assainissement peu connus et *a priori* globalement en mauvais état. Un assainissement non collectif moyennement performant mais peu impactant à l'échelle du bassin. Un assainissement pluvial délaissé ;
- Des pratiques (agricoles, entretien des voiries et des espaces verts, ...) à l'origine d'une contamination en produits phytosanitaires à l'aval du bassin ;
- Un aménagement du territoire aux conséquences importantes sur le fonctionnement des cours d'eau ;
- Une activité d'extraction de matériaux passée aux séquelles encore bien visibles.

<p>ATOUTS</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence d'eau sous différentes formes Gestion de la ressource en eau Forêt importante et diversifiée Filière liège amont et aval Présence de réserves naturelles Grande diversité des paysages Grande diversité de la faune et de la flore sauvage 	<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> Valorisation de la ressource en eau Fort potentiel de développement pour la forêt Valorisation du patrimoine culturel lié aux ressources (forêt- eau- Paysage- biodiversité) Multiplication des projets pilotes de lutte contre les friches : PAEN Laroque des Albères
<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de stockage de l'eau Manque de gestion et de valorisation de la forêt Méconnaissance de l'impact précis du changement climatique Impacts des aménagements forestiers Manque de connaissance sur la biodiversité du territoire Friches en augmentation Pas de volonté politique de lutte contre les friches Absence de culture et de moyens pour les projets paysagers Développement des nuisances causées par la faune sauvage Baisse de la régulation cynégétique 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> Pénurie d'eau Déclin du potentiel forestier en conséquence d'un défaut de gestion de la ressource Friches : risque sanitaire, départ de feu et déprise agricole
<p>PISTES D'ENJEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion durable et équitable des ressources Valorisation des ressources naturelles 	

Changement climatique et énergie

Consommation croissante, dépendance croissante

A l'échelle mondiale, il faut garder à l'esprit que les stocks disponibles en ressources d'énergie fossiles sont exploitées avec une intensité suffisamment forte et depuis suffisamment longtemps pour que des maxima de productions pour chacune de ces ressources soient déjà atteints ou sur le point de l'être.

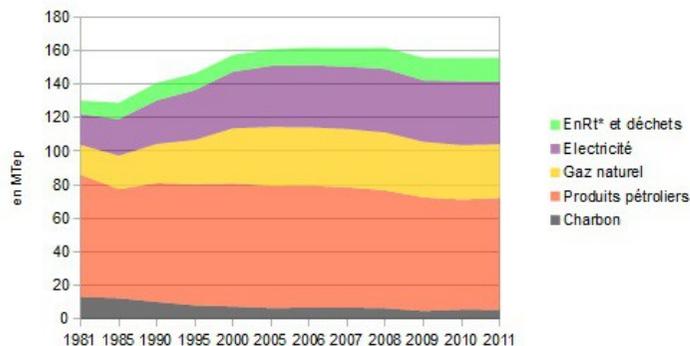
Avec l'augmentation de la population et des services, logements, déplacements, etc..., il n'est pas étonnant de voir évoluer la répartition de la disponibilité de ces ressources à l'échelle mondiale.

Ce constat permet de rappeler que le lien entre la disponibilité de la ressource et son prix est fort, et combien la santé de l'économie est liée à celle des marchés de l'énergie.

Selon un bilan établi par Eurostat en 2012, la dépendance de l'UE en ce qui concerne ses importations d'énergie a augmenté de manière constante au cours de la dernière décennie. Depuis 2004, l'UE importe plus de 50 % de l'énergie qu'elle consomme. Sa dépendance vis-à-vis des importations est la plus marquée dans le domaine des produits pétroliers, tels que le pétrole brut et près d'un tiers des importations de pétrole brut et de gaz naturel proviennent de Russie.

Cependant, à l'échelle européenne, des ambitions aux échéances 2020 et 2050 ont été fixées en 2007. L'idée a été reprise par la France qui avec la loi portant engagement pour l'environnement dite « Grenelle » de 2010 a instauré un certain nombre de dispositions en faveur de la réduction des consommations d'énergies et du développement des énergies renouvelables, et l'on a vu s'organiser l'appropriation de la problématique énergétique par les territoires avec le développement des Plan Climat-Énergie Territoriaux.

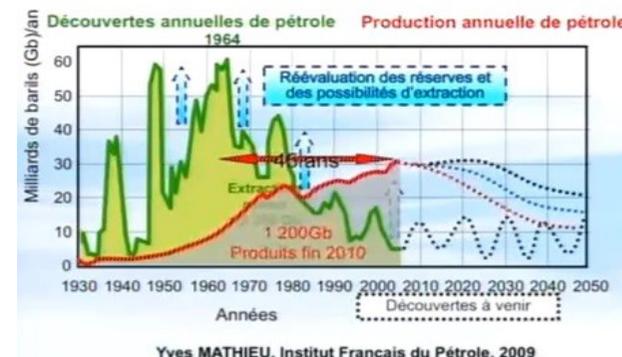
Ces ambitions visent d'une part à permettre aux territoires de s'emparer de formidables leviers de développement économique et d'emplois (rénovation énergétique des logements, utilisation de matériaux issus de filières locales,...) mais aussi de favoriser la mise en œuvre d'opérations visant la décentralisation de la production d'énergie et encouragent la baisse de la dépendance énergétique à tous les échelons territoriaux. Ces dispositions n'ont pas enrayé la tendance à l'augmentation de la facture énergétique française qui est passée de 45 Md€ en 2007 à 75 Md€ en 2012.



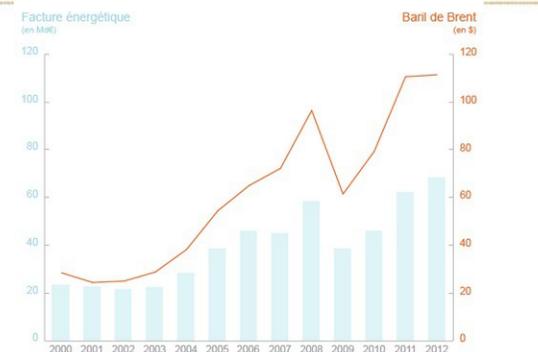
Source : Ministère de l'Écologie (Base de données Pégase)

Cette tendance s'exprime alors que les consommations en France n'ont pas augmenté d'autant. Cela s'explique par le lien qui existe entre le prix et la pression sur la disponibilité de la ressource.

Les territoires qui sauront préserver leurs potentialités de développement en opérant la transition de leur économie constitueront autant de viviers pour réorienter les dépenses liées aux importations afin de financer le développement d'activités non-délocalisables.



Yves MATHIEU, Institut Français du Pétrole, 2009

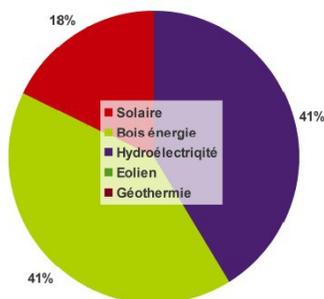


Part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie, UE-27
En pourcentage

Des opportunités à saisir

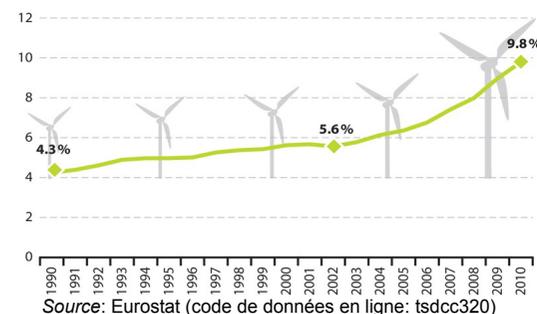
A l'échelle du territoire, le développement des énergies renouvelables (EnR) suit la même tendance qu'à l'échelle européenne. Avec un point de départ autour de 4,4% en 2006, quelques projets à fort potentiel viennent encourager la progression de la part des EnR dans le mix énergétique territorial, pour atteindre 10,4% en fin d'année 2013 avec notamment la mise en service d'une centrale photovoltaïque de plusieurs hectares ainsi que d'une chaufferie au bois énergie d'envergure industrielle.

Mais sur le sujet, d'autres projets à fort potentiel sont en cours d'étude, sur la géothermie ou l'éolien par exemple.



Cette tendance est très largement confortée par les nombreux projets de chaufferies et réseaux de chaleur bois qui émergent sur l'ensemble du territoire.

A l'échelle européenne, l'éolien et la géothermie représentent 11% du mix énergétique, tandis que sur notre territoire ces deux énergies ne sont que très peu développées. Par contre, les filières solaires sont très bien représentées avec 18%, par rapport à l'échelon européen, où les deux énergies ne représentent que 2% du mix.



Un territoire et des collectivités engagés

Comme cela a été mentionné dans le bilan 2008-2013 (première partie de ce document), le territoire du Pays peut prétendre avoir engagé une démarche offensive en matière de gestion de l'énergie.

La mise en œuvre d'actions d'accompagnement des communes à travers le Conseil en Orientation Énergétique puis l'expérimentation d'accompagnement Post-COE, mais aussi et surtout l'élaboration puis la mise en œuvre depuis 3 années du Plan Climat-Énergie Territorial, ont très largement contribué à voir émerger une culture de la maîtrise de l'énergie largement partagée par les élus et les acteurs du territoire. De nombreuses tentatives ont aussi été menées de manière à contribuer à l'émergence de cette même culture au sein de la population.

Cette action répond à l'urgence qui se dégage des grandes tendances à l'échelle mondiale et locale. Bien que l'analyse d'un territoire comme celui du Pays Pyrénées-Méditerranée ne puisse matériellement pas considérer l'ensemble des tenants et aboutissants qui le dépasse, il peut tout de même affirmer ses priorités en fonctions de ceux-ci.

Dans tous les cas, le Plan Climat-Énergie Territorial ayant posé les constats ainsi que les objectifs à l'échéance 2020 et ayant été validé en 2011, constituera le cadre par lequel se verront mises en œuvre les actions concernant le domaine de l'énergie pour 2014-2020.

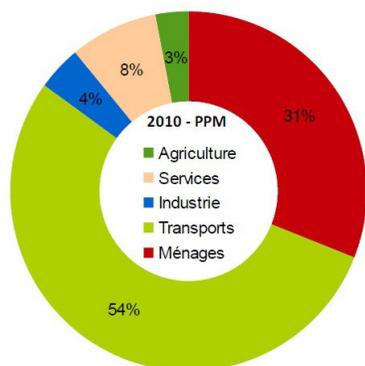
Dans la perspective globale d'atteinte des objectifs européens et nationaux cités préalablement, le territoire peut aussi se prévaloir d'être en capacité d'observer l'évolution des consommations d'énergie de la quasi-totalité des bâtiments publics.

En effet, depuis 2009, dans le cadre de la mise en œuvre des 3 opérations de Conseil en Orientation Énergétique qui ont mobilisé 47 communes et 1 communauté de communes du territoire, un outil de suivi énergétique a été déployé. Cet outil, faisant office de véritable observatoire territorial des pratiques publiques, est utilisé de manière volontaire par les communes.

Depuis 2010, les communes ayant utilisé l'outil ont réduit leurs consommations d'énergies de 18%. Pour cela, des actions ont été menées et des efforts consentis dans des registres très distincts et méritent d'être confortés : optimisation tarifaire, gestion / régulation du chauffage, optimisation de l'éclairage public, isolation des bâtiments.

Des spécificités territoriales

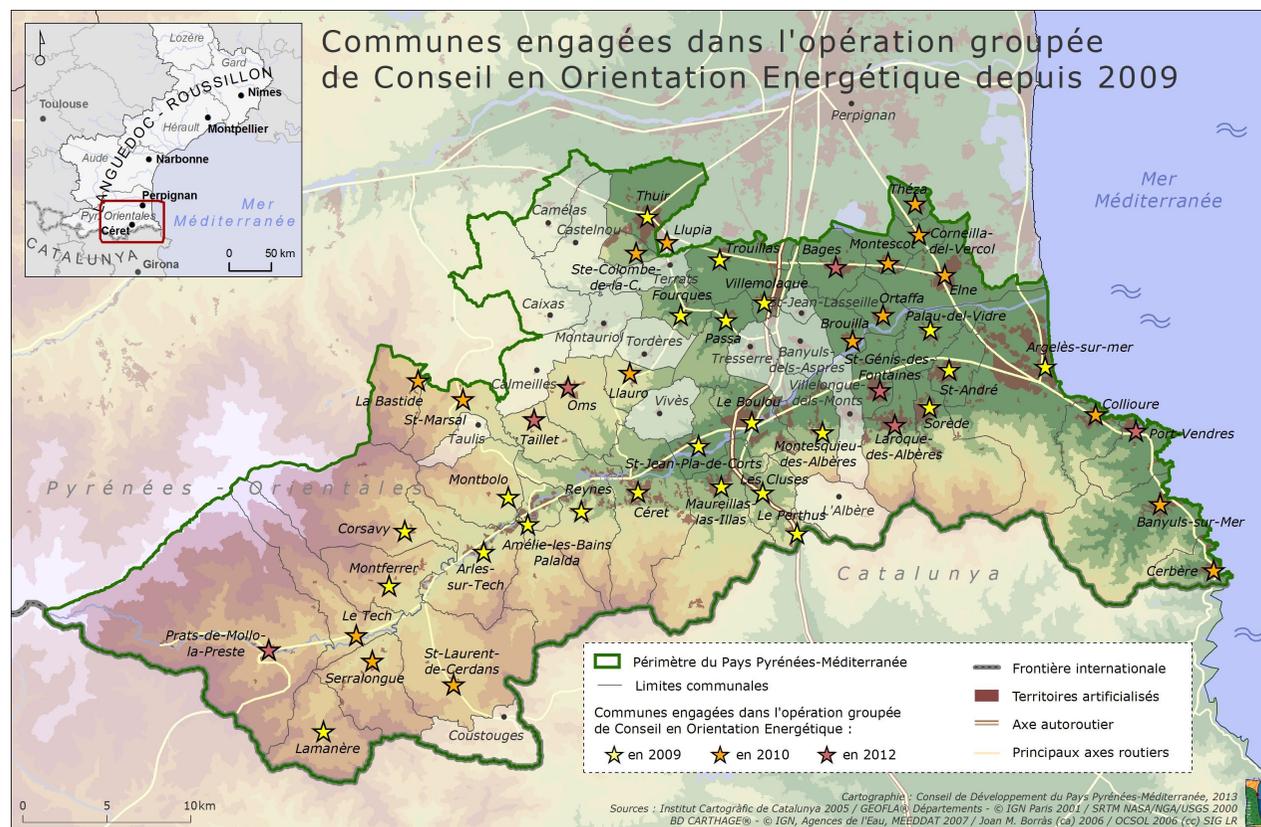
La répartition des consommations d'énergies sur le territoire est assez différentes des tendances observées à l'échelle européenne.



En effet, la mobilité et l'habitat sont des secteurs fortement consommateurs qui, par ailleurs, constituent les postes de dépense qui pèsent le plus sur les budgets des ménages.

Ce constat est exacerbé par le fait que la composante rurale du territoire implique des disparités très importantes dans la capacité des ménages à faire face aux évolutions des prix de l'énergie, de l'immobilier, etc...

En effet, une étude de l'ADEME déterminait en 2009 que les ménages des villes rurales consacraient 12% de leur budget dans les charges énergétiques (carburants, combustibles, électricité) tandis que dans les petite villes ce ratio passait à 10% et à 8% dans les villes moyennes.



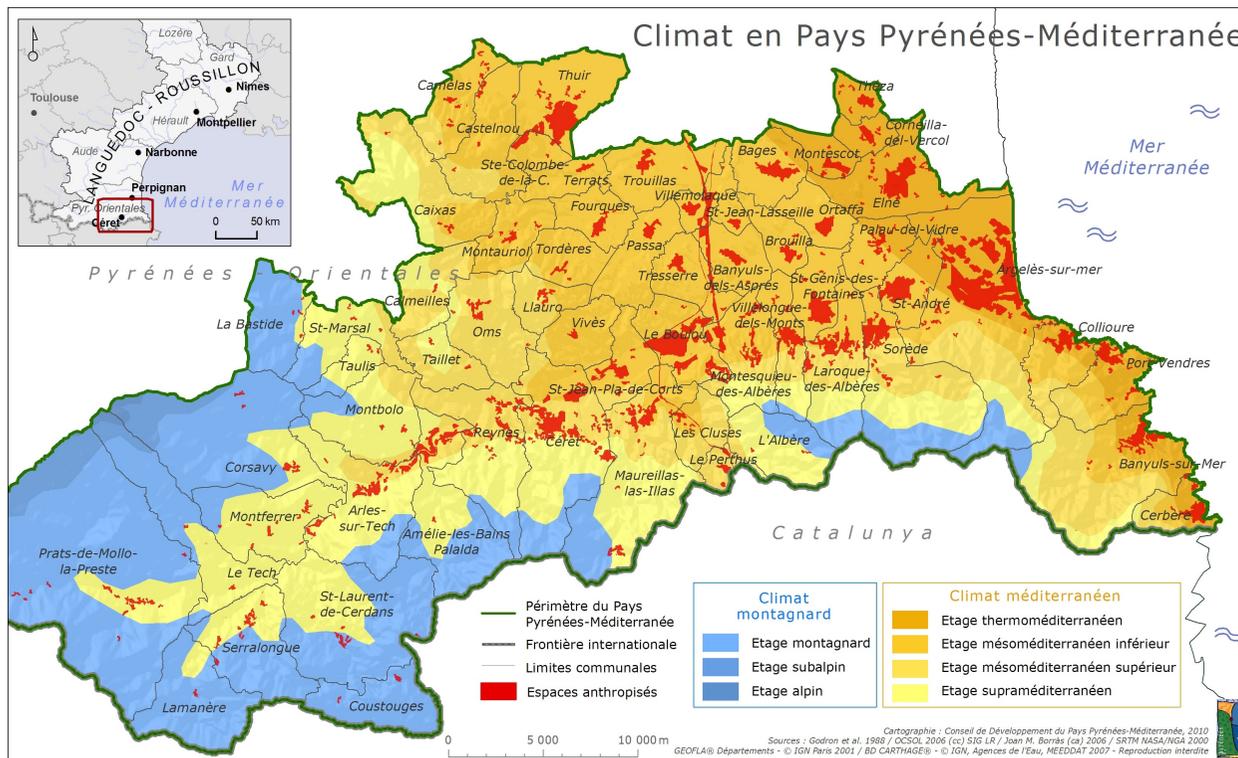
Des perspectives intéressantes

Avec le débat sur la transition énergétique engagé en France en 2013, les évolutions des dispositifs financiers européens de nombreuses opportunités de projets pourront trouver un soutien indispensable pour assurer leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, le Plan Climat-Énergie Territorial, et ses objectifs trouve un cadre particulièrement attrayant et laisse entrevoir des opportunités d'innovation conséquentes. Les thèmes de l'éco-construction ou encore de l'empreinte carbone des territoires forestiers en font partie.

En conclusion, on peut noter que l'énergie étant un facteur transversal prépondérant pour la santé de l'économie notamment, il est indispensable de veiller à ce que les projets menés sur le territoire intègrent de manière ambitieuse des objectifs de performance afin d'en optimiser les débouchés.

Un territoire vulnérable face au changement climatique



<p>ATOUS</p> <p>Forte dynamique en faveur des énergies renouvelables (notamment le bois énergie) Culture commune de l'énergie au niveau des collectivités territoriales Existence d'une stratégie territoriale prospective sur le sujet du climat et de l'énergie Nombreuses initiatives visant la sensibilisation de la population Projets exemplaires sur le territoire Vent et soleil à profusion Capacité technique à capter les fonds publics sur cette thématique</p>	<p>OPPORTUNITES</p> <p>Développement d'emplois non délocalisables par le développement de micro filières basées sur des ressources locales Innovation autour d'outils de mutualisation des moyens Amélioration qualitative des opérations menées sur le territoire dans une logique d' « optimisation Climat-Énergie » Devenir un territoire pilote Développement éolien raisonné Développement de projets photovoltaïques</p>
<p>FAIBLESSES</p> <p>Forte dépendance énergétique s'agissant les carburants et l'électricité Faible capacité d'investissements lourds permettant d'engager la transition énergétique rapidement Vulnérabilité face aux effets du changement climatique Manque d'exemplarité sur les ouvrages publics Manque de prise de conscience profonde Manque de connaissance précise sur les impacts éventuels du changement climatique</p>	<p>MENACES</p> <p>Caractère rural qui met en péril la capacité de captation des financements sur ce sujet dans la mesure où les projets seraient de petite taille Subir plutôt qu'anticiper Baisse des moyens d'animation et de sensibilisation</p>
<p>ENJEUX DETERMINES PAR LE PCET</p> <p>27 enjeux ont été classés dans le cadre des 5 orientations stratégiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les démarches d'aménagement intégrées - Assurer une animation du territoire - Cultiver les conditions d'une mobilité durable - Optimiser le potentiel énergétique du patrimoine bâti - Accompagner les mutations économiques du tissu local 	

Production et Consommation

Tourisme

Patrimoine naturel

(cf. partie dédiée aux ressources naturelles p.11)

Comme cela est développé dans la partie dédiée aux ressources naturelles, le Pays recèle une grande diversité de sites naturels et paysages remarquables. Parmi les éléments naturels les plus marquants et facteurs d'attractivité et / ou de développement touristique, on peut noter :

- Le littoral méditerranéen réparti entre côte sableuse et côte rocheuse,
- L'importance de la couverture forestière qui couvre près de 60% du territoire,
- Les massifs des Albères (Pic Néoulous – 1256 m), du Vallespir (Roc de France – 1450 m) et du Canigou (Pic Canigou – 2784 m),
- La vallée du Tech et ses affluents qui ont sculpté le territoire depuis sa source au Roc Colom à 2 507 m (RN de Prats-de-Mollo) jusqu'à son embouchure en mer Méditerranée (RN mas Larrieu).
- Les sources d'eau chaude naturelle (La Preste, Amélie-les-bains, Le Boulou)

Parmi les sites naturels les plus remarquables et accueillant du public, on peut citer :

- L'anses de Paulilles, espace naturel littoral intégrant un site industriel réhabilité géré par le Conseil Général. C'est le premier site du département des Pyrénées-Orientales en terme de fréquentation. Il a accueilli en 2012, 240 000 visiteurs (Source : Réseau culturel – CDT - 2012).
- Les plages de sable fin d'Argelès-sur-mer ainsi que les plages et criques de la côte rocheuse
- Les Gorges de la Fou,
- Les Gorges du Mondony,
- Les réserves naturelles du territoire,
- Le Canyon des Anelles et des Baoussous.

Ces sites naturels et paysages caractéristiques participent à l'attractivité du territoire, et sont le support d'activités de pleine nature importantes.

Patrimoine historique et culturel

(cf. partie dédiée à la culture et au patrimoine p.50)

Le Pays Pyrénées-Méditerranée a été en toute époque une **terre d'accueil et de passage**, dont l'histoire est intimement liée à la frontière que forme le massif des Pyrénées avec la péninsule Ibérique, et sur laquelle s'appuie aujourd'hui en partie la limite administrative et politique entre la France et l'Espagne. Cependant, il n'en fut pas ainsi en tout temps : avant le traité des Pyrénées de 1659, le territoire du Pays faisait partie intégrante de la Catalogne ; et malgré cette séparation, il demeure dans l'aire culturelle catalane, qui se caractérise par une identité forte une culture foisonnante.

Ainsi, le territoire compte **un patrimoine bâti, religieux, civil, militaire, technique et industriel particulièrement riche**, mais également un **patrimoine immatériel** remarquable, par la pratique de sa langue, sa musique, ses fêtes traditionnelles, sa gastronomie et ses savoir-faire. Ce patrimoine riche fait du Pays un **un territoire unique en France**.

Une autre caractéristique importante de la culture sur ces terres réside dans le **passage d'artistes de renommée internationale** qui ont notamment laissé des traces à Banyuls, Collioure (Côte Vermeille) et Céret (Vallespir).

En termes d'offre culturelle, le Pays Pyrénées-Méditerranée peut donc se décliner en : Terre de passage, Terre d'artistes, Terre de culture Catalane, Terre de Mémoire, Terre de savoir-faire...

Le Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier des vallées du Tech et du Ter représente un outil de valorisation de ces patrimoines.

Parmi les sites culturels les plus remarquables et accueillant du public, on peut citer :

Des sites du patrimoine bâti et religieux :

- Le château royal de Collioure (125 000 visiteurs)
- Le cloître d'Elne (40 000 visiteurs)
- Le château de Castelnou (38 000 visiteurs)
- Le Fort Saint Elme à Collioure (20 000 visiteurs)
- L'abbaye d'Arles-sur-Tech (17 000 visiteurs)
- Le Fort Lagarde de Prats-de-Mollo (13 000 visiteurs)
- L'abbaye de Saint-Génis-des-Fontaines (10 000 visiteurs)
- Le fort Bellegarde au Perthuis (10 000 visiteurs)
- Le monastère del camp à Passa (3 000 visiteurs)
- La chapelle de Saint-Martin-de-Fenollar à Maureillas (2 800 visiteurs)
- Maison de l'Art roman de Saint-André (1 300 visiteurs)

Des sites et musées liés à l'art contemporain :

- Musée d'art moderne de Céret (70 000 visiteurs)
- Musée Térus à Elne (15 000 visiteurs)
- Le chemin du Fauvisme à Collioure (3 200 visiteurs)

Des sites du patrimoine industriel et liés au savoir-faire traditionnel :

- Le cellier des templiers de Banyuls-sur-mer (63 000 visiteurs)
- Les caves Byrrh à Thuir (25 000 visiteurs)
- La casa de l'Albère à Argelès-sur-mer (5 000 visiteurs)
- Le musée du liège à Maureillas (4 000 visiteurs)

Un musée d'archéologie :

- La maison du patrimoine Françoise Claustre (3 300 visiteurs)

Des sites liés au patrimoine immatériel :

- La maternité Suisse d'Elne (10 000 visiteurs)
- La maison de la mémoire à Saint-Laurent-de-Cerdans
- MUSIC (ouvert en 2013)

L'offre de prestation

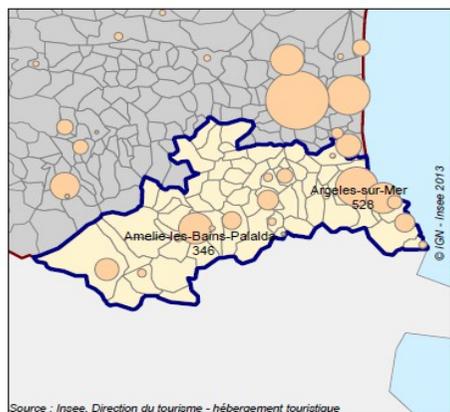
L'hébergement marchand : Hôtels, campings...

La ferveur touristique dont jouit le département avec 4 M de touristes et 4 M d'excursionnistes par an participe également à la fréquentation forte que connaît le territoire du Pays.

Depuis 10 ans, le nombre total de nuitées départementales dépasse les 30 millions. Près de la moitié de ces nuitées concerne le littoral.

Bien que l'on ne dispose pas de données localisées sur le niveau de fréquentation par micro territoires, le recensement des structures d'accueil existantes sur le Pays permet d'entrevoir les mouvements touristiques.

Nombre de chambres dans les hôtels classés au 1/01/2012



Le territoire dispose de 82 hôtels classés, soit 40% de l'effectif départemental et 35% du nombre de chambres.

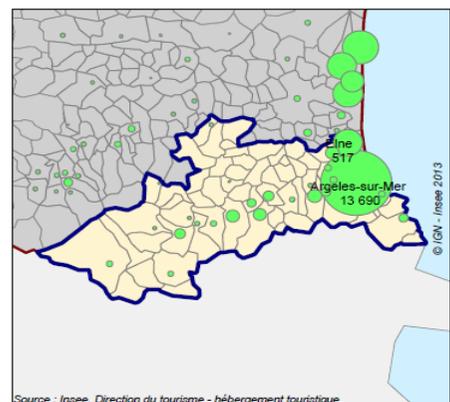
	au 01/01/2012		au 01/01/2008	
	Hôtels	Chambres	Hôtels	Chambres
Ensemble	82	2 040	88	2 280
0 étoile	2	31	4	49
1 étoile	8	138	8	174
2 étoiles	51	1 198	56	1 413
3 étoiles	19	615	18	585
4 étoiles ou plus	2	58	2	59

Source : Insee, Direction du tourisme - hébergements touristiques.

L'évolution entre 2008 et 2012 est négative : on constate **une perte de 6 établissements représentant près de 250 chambres**. Cette diminution de capacité d'hébergement est notamment liée à la baisse de fréquentation dans les stations thermales d'Amélie-les-Bains et de La Preste.

La répartition de la capacité d'accueil touristique sur le territoire du Pays **se localise principalement sur le littoral et dans les stations thermales**.

Nombre d'emplacements de camping au 1/01/2012



Le territoire dispose de 100 campings, soit 50% de l'effectif départemental et 18 500 emplacements (soit 52% de l'ensemble départemental).

	au 01/01/2012		au 01/01/2008	
	Terrains	Emplacements	Terrains	Emplacements
Ensemble	100	18 346	102	19 142
1 étoile	6	405	8	460
2 étoiles	38	4 043	40	4 189
3 étoiles	39	7 294	44	10 569
4 étoiles	17	6 604	10	3 924

Source : Insee, Direction du tourisme - hébergements touristiques.

L'évolution la plus caractéristique entre 2008 et 2012 est **la forte augmentation du nombre d'établissements et donc d'emplacements dans la catégorie des 4 étoiles**. Cette montée en gamme de l'hôtellerie de plein air s'explique par les efforts consentis par les gestionnaires de campings pour répondre à la demande de la clientèle.

Lorsque l'on examine la répartition du nombre d'emplacements, on observe des campings tout au long de la vallée du Tech dans l'arrière-pays, mais sans commune mesure avec ce que l'on trouve sur le littoral et notamment sur la station balnéaire d'Argelès-sur-mer.

L'hébergement non-marchand : résidences secondaires

Depuis 1999, on note un tassement du phénomène bien que ce type de logements continue de progresser (800 unités supplémentaires au cours des 10 dernières années). Sur cette période, le taux de croissance des résidences secondaires a été quatre fois moins important que celui des résidences principales.

On compte sur le territoire 27 000 résidences secondaires : **1/3 des résidences secondaires dans le département se situent donc sur le Pays (2008).**

Le Thermalisme

Comme dans la plupart des massifs, la vallée du Tech voit jaillir des sources d'eaux chaudes et sulfureuses, aux propriétés curatives, qui ont été propices au développement du thermalisme, des stations thermales et de la villégiature.

Le territoire est particulièrement bien doté en sites thermaux avec :

- Amélie-les-Bains, la quatrième station thermale française en termes de fréquentation après Dax, Aix-les-Bains, et Balaruc.
- Prats-de-Mollo-La-Preste
- Le Boulou.

Après une forte diminution de la fréquentation des curistes au début des années 2000, **on constate une stabilisation de cette fréquentation**, à la hausse pour la station du Boulou.

D'après les statistiques, un curiste dépense en moyenne 1 287,43 €. 40% réservés aux cures et 60% aux frais de séjour. Les stations thermales génèrent par conséquent une économie touristique importante.

Trois modes d'hébergement sont utilisés par les curistes et leurs accompagnateurs, en raison de leur faible coût et de leur aspect pratique :

- Les meublés : 68%
- Les hôtels : 21% (seul mode d'hébergement à La Preste)
- Les campings : 11%

	Amélie les Bains	Molitg les Bains	Le Boulou	Vernet les Bains	La Preste
2002	31 170	3 003	3 533	-	2 380
2003	30 703	3 240	3 242	-	2 572
2004	28 142	3 068	3 093	-	2 437
2005	28 403	3 189	3 295	-	2 550
2006	28 469	3 112	3 529	3 330	2 441
2007	25 762	3 451	3 077	3 037	2 711
2008	25 228	3 582	3 088	3 032	2 615
2009	24 214	3 758	3 030	3 005	2 629
2010	24 634	3 634	3 209	2 950	2 789
2011	25 227	5 052	3 407	2 800	3 647
2012	24 660	3 562	3 477	2 700	3 559
Moyenne	26 965	3 514	3 271	2 979	2 757

Fortement dépendante des politiques de remboursement de la sécurité sociale, les stations thermales et leurs communes ont engagé des investissements pour la **diversification de l'offre thermique pour une offre thermoludique et de « Bien être »**. On peut citer les investissements de la Chaîne Thermale du Soleil au niveau des bains romains de la station d'Amélie-les-Bains, ou encore le projet de centre thermoludique dans l'ancien Hôpital Thermal des Armées.

Les activités de pleine nature

C'est un fait, la société contemporaine est de plus en plus urbaine ; la majorité de la population française vit dans des pôles urbains ou sur les territoires périurbains (couronnes périurbaines). Cette tendance à la concentration en noyaux urbains a pour conséquence - contradictoire - d'augmenter l'attrait pour les zones naturelles et par conséquent pour des activités de découverte et de loisirs se pratiquant en milieu naturel.

On définit donc comme activité de pleine nature : toutes activités (nécessitant, ou non, des capacités physiques particulières) exercées, pour le plaisir ou en compétition, dans des espaces ou sur des sites et itinéraires, qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux ; sans qu'il ne soit obligatoire de fixer des règles précises sous la tutelle d'une fédération.

De part la qualité de son patrimoine naturel, **le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée est propice à la pratique et au développement des activités de pleine nature.** Parmi les activités principales qu'il est possible de pratiquer sur le territoire, on peut citer

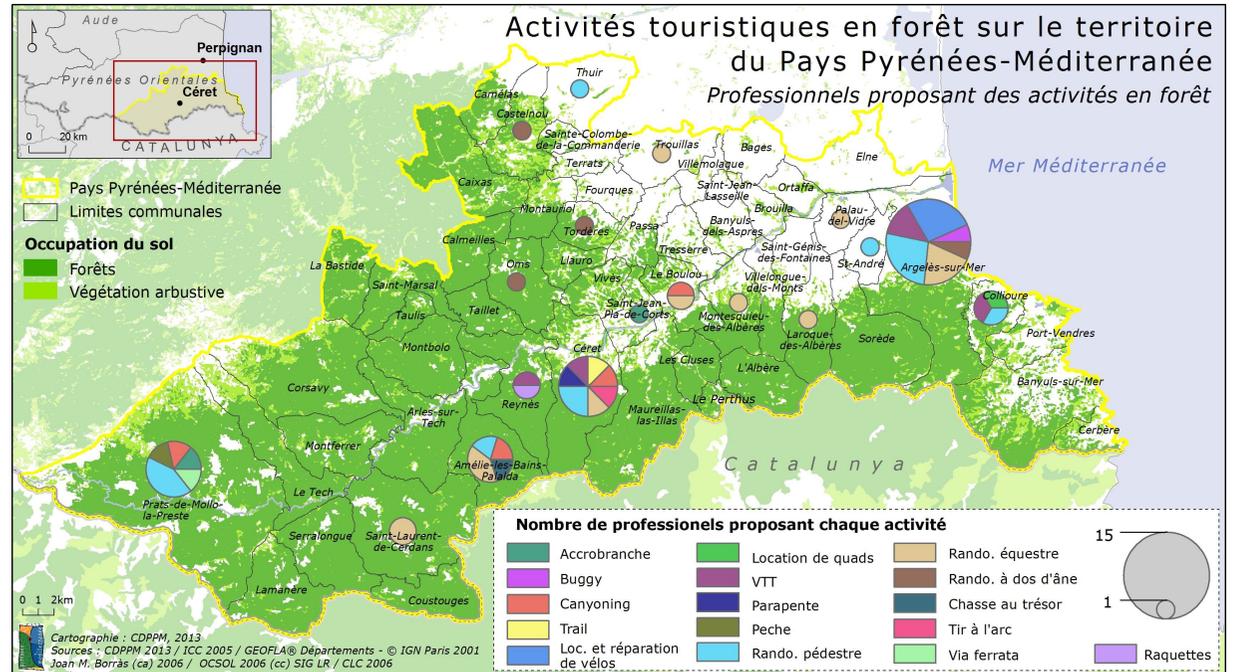
- la randonnée pédestre, VTT et équestre,
- le cyclotourisme,
- l'escalade, le canyoning, l'accrobranche et la via ferrata,
- le parapente,
- la plongée,
- la voile et le kayak de mer.

Cette offre d'activités de pleine nature est un moyen de diversification de l'économie touristique et d'étalement de la saison touristique. **De nombreux aménagements ont été réalisés dans ce sens par les collectivités locales, et il existe également un tissu de prestataires privés relativement important positionnés dans ce secteur.**

Parmi les sites et itinéraires de pratiques aménagés sur le territoire, on peut citer :

- la véloroute - voie verte du Pays Pyrénées-Méditerranée, intégrée depuis 2013 dans une boucle cyclotouristique transfrontalière de 350 km appelée Pirinexus,
- Le site VTT FFC du Haut-Vallespir,
- Les tours et rondes du massif du Canigo mais également un réseau de sentiers PR très denses,
- Le pôle grimpe d'Amélie-les-Bains,
- Les canyonings de Céret, Reynès, Amélie-les-Bains et Arles-sur-Tech.

Une étude réalisée en 2013 par le Pays sur l'offre de tourisme en forêt à permis d'inventorier l'existence de 51 professionnels proposant un large panel d'activités en arrière-pays. Si l'on y ajoute l'offre d'activités nautiques et sous-marines, **ce sont près d'une centaine de prestataires qui proposent une offre d'activités de pleine nature sur le territoire.**



Agriculture

Evolution des chiffres clés en PPM : 2000 - 2010

On constate une baisse de la surface agricole utile de 15 % et recul du nombre d'exploitations de 36 % entre 2000 et 2010 : nous faisons partie des territoires dont les variations à la baisse sont les plus fortes en Languedoc-Roussillon.

Ces diminutions touchent en particulier la viticulture, les cultures fruitières et à un degré moindre le maraîchage. Néanmoins la diversité des productions agricoles reste une caractéristique forte de notre territoire.

L'activité agricole est concentrée sur les grandes exploitations. Toutefois, les petites unités restent nombreuses (45 % des exploitations) et maillent l'ensemble du Pays. Plus de la moitié des exploitations produisent sous signe de qualité officiel, 17 % des exploitations avec une certification bio à l'horizon 2015, soit plus que la moyenne régionale (20 %)

BIO et circuits courts : ça pousse !



On ne dispose pas de données à l'échelle du Pays ; cependant, une synthèse à l'échelle de la région Languedoc Roussillon existe qui confirme une **dynamique Bio importante** sur l'ensemble du territoire.

Les éléments à retenir sont :

- des exploitations plus grandes sauf pour le maraîchage
- plus de main d'oeuvre mobilisée pour une même surface
- les chefs d'exploitation sont plus jeunes et plus diplômés
- les certifications bio sont toujours en croissance et les intentions également

Circuits courts :

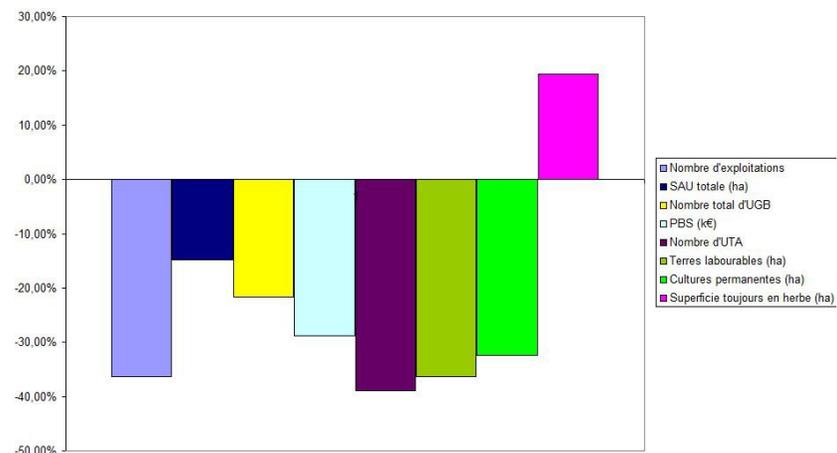


On ne dispose pas non plus de données à l'échelle du Pays, mais une synthèse régionale indique la tendance : **1 exploitation sur 5 fait du circuit court** (vente directe ou avec 1 seul intermédiaire).

Les éléments à retenir :

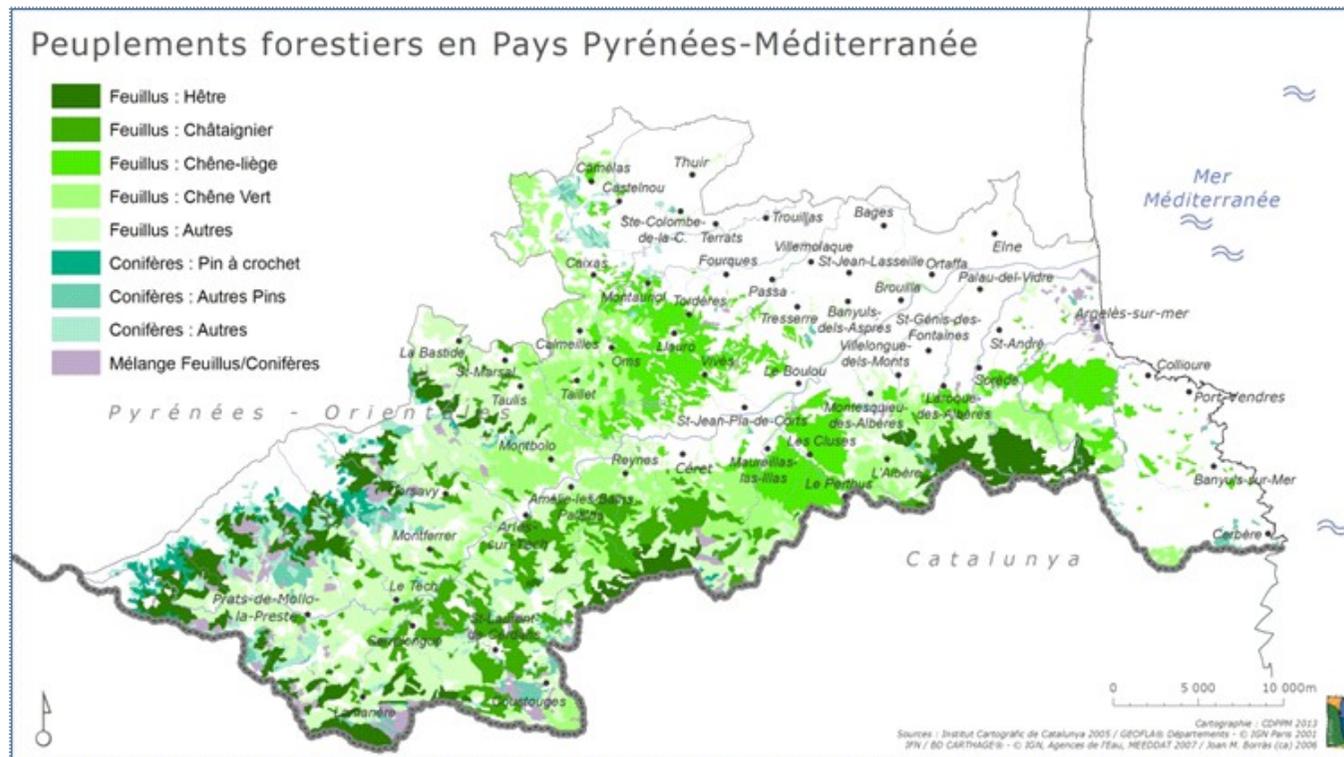
- Les exploitants sont plus jeunes
- Une main d'oeuvre plus importante
- Majoritairement des viticulteurs, mais en pourcentage ce sont les exploitations en polyculture qui vendent le plus en circuits courts
- Vente à la ferme avant tout (44%), puis au marché (32%) et enfin au commerçant détaillant (24%)
- Plus d'activité de diversification (transformation, agritourisme)

Evolution agriculture 2000-2010



La forêt, une composante naturelle importante du territoire

Sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée, la forêt couvre 68 971 hectares, soit près de 60 % de la surface (source : données OCSOL 2006). Selon l'Inventaire Forestier National (IFN) de 2008, la forêt présente sur le Pays est majoritairement constituée de feuillus à hauteur de 86 % (17 % de chêne vert, 14 % de chêne liège, 11 % de châtaignier et 11 % d'hêtre), ainsi que de 10 % de conifères et de 4 % de peuplements mélangés feuillus et conifères. Le territoire présente une grande diversité de milieux forestiers en termes de structure et de type de peuplement, liée à des conditions abiotiques variées (sol, climat, altitude, etc.).



Aucune évolution significative de la surface occupée par des milieux forestiers est à noter sur la période 1999-2006 (source : données OCSOL 1999-2006). Cependant, dans la plaine du Roussillon, on observe un important phénomène d'enrichissement des parcelles lié à l'abandon des terres agricoles, se traduisant par l'augmentation du risque incendie dans ces secteurs. Ce dernier est déjà très élevé sur le territoire du Pays au vu des conditions climatiques et de la végétation.

Une gestion durable des forêts par des propriétaires majoritairement privés

D'après les données de l'Inventaire Forestier National (IFN) de 2008, la forêt privée représente 74 % de la surface forestière sur le territoire du Pays Pyrénées-méditerranée contre 26 % pour la forêt publique.

Forêt publique

Le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée présente 17 forêts publiques pour 16 321 hectares dont 11 forêts communales (2 404 ha), 1 forêt départementale (214 ha) et 5 forêts domaniales (13 703 ha).

Gérées par l'Office National des Forêts (ONF), l'ensemble de ces forêts publiques possède un plan d'aménagement permettant de définir les objectifs de gestion durable et les opérations à mener sur une période de 15 ans.

Forêts publiques sur le territoire et leur superficie		Plan d'aménagement
Forêt communale d'Argelès-Sur-Mer	295 ha	2006-2020
Forêt communale d'Arles-Sur-Tech	117 ha	2005-2019
Forêt communale de Banyuls-Sur-Mer	116 ha	2000-2014
Forêt communale de Céret	498 ha	2007-2021
Forêt communale de Corsavy	136 ha	2008-2023
Forêt communale de La Bastide	288 ha	2011-2026
Forêt communale de Laroque-Des-Albères	152 ha	2009-2023
Forêt communale de Maureillas-Las-Illas	204 ha	2010-2024
Forêt communale de Saint-Laurent-De-Cerdans	232 ha	2008-2022
Forêt communale de Saint-Marsal	305 ha	1998-2012
Forêt communale de Serralongue	61 ha	2001-2015
Forêt départementale du Puig De L'Estelle	214 ha	2005-2019
Forêt domaniale de Cerbère	394 ha	2002-2016
Forêt domaniale des Albères	2 130 ha	2000-2014
Forêt domaniale du Bas-Vallespir	637 ha	2003-2017
Forêt domaniale du Haut-Vallespir	10 434 ha	2004-2018
Forêt domaniale du Réart	108 ha	1999-2013

Treize communes adhèrent aux Communes Forestières, dont 6 sur les 11 possédant une forêt communale (source : URCOFOR).

Forêt privée

La forêt privée est fortement morcelée avec plus de 83 % des propriétés ayant une surface inférieure à 4 hectares pour un total cumulé de 4 297 ha (soit 13,6 % de la surface en forêt privée) sur les trois régions IFN du Vallespir, des Albères et des Aspres (source : CRPF). A noter que ce morcellement est plus élevé sur les Albères et plus faible dans le Vallespir.

	[0-4 ha[[4-10 ha[[10-25 ha[[25-100 ha[≥100 ha	TOTAL
Nb de propriétés forestières	5 565	494	337	225	55	6 676
Pourcentage	83,4 %	7,3 %	5,1 %	3,4 %	0,8 %	100 %
Surface totale concernée (ha)	4 297	3 119	5 246	10 208	8 686	31 556
Pourcentage	13,6 %	9,9 %	16,6 %	32,4 %	27,5 %	100 %

Le morcellement parcellaire est un frein important à l'exploitation forestière. C'est pourquoi des moyens sont recherchés sur le territoire pour regrouper les propriétaires. L'exemple de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière « Suberaie catalane » illustre la réussite d'une telle démarche avec 84 adhérents en 2012 pour 2 100 hectares et le besoin d'une animation continue pour réaliser annuellement des travaux et mettre en vente le liège.

Les propriétaires privés peuvent obtenir l'appui technique du Centre Régional pour la Propriété Forestière et du Syndicat des Forestiers Privés (152 adhérents en 2013) pour gérer leur forêt. Ils peuvent également donner la gestion par mandat à des organismes professionnels (coopérative forestière, expert forestier) leur garantissant une gestion durable au travers d'un Règlement Type de Gestion (RTG) validé au préalable pour chaque structure.

En termes de garantie de gestion durable des forêts, 176 Plans Simples de Gestion (PSG) sont validés sur les 258 obligatoires, ce qui représente plus de 68 % de réalisation sur le territoire (source : CRPF). Trois propriétaires ont également adhéré au Code de Bonne Pratique Sylvicole (CBPS).

La forêt, une ressource économique au travers de filières bois en développement

L'exploitation des ressources forestières ligneuses

La ressource forestière « bois » est peu exploitée sur le département des Pyrénées-Orientales puisque moins de 25 % de la production annuelle des arbres est prélevée chaque année (contre 59 % à l'échelle européenne ou française). La récolte de bois représente un total de 23 800 m³ ronds sur écorce en 2010, dont 7 400 m³ de bois certifié (soit 31 %), auxquels s'ajoute le bois de chauffage récolté au titre de l'auto-consommation. Le bois d'œuvre correspond à 12 900 m³ (54 %), le bois d'industrie à 1 900 m³ (8 %) et le bois énergie à 9 000 m³ (38 %). Sur le département, 14 entreprises dans le secteur de bois ont été recensées en 2011 représentant une main d'œuvre de 10 salariés et de 12 non salariés (source : Enquête annuelle de branche exploitations forestières et scieries 2011). La consommation en produits bois dans le département, bien qu'assez élevée, est principalement satisfaite à partir de bois issus d'autres régions. La filière « bois-liège » départementale est donc particulièrement déséquilibrée avec un aval, à partir de la 2^e transformation, fortement développé et un amont peu structuré.

Sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée, il est difficile d'évaluer la mobilisation précise du bois. Cependant, il est à noter que la coopérative forestière Cofopyr commercialisait 14 000 m³ de bois annuellement de 1996 à 2006. Par la suite, la mobilisation du bois a diminué sur notre territoire, notamment suite à la tempête Klaus de 2009 (concurrence du bois landais tombé au sol). Sur la période de 2008 à 2012, ce sont 25 377 m³ de bois locaux qui ont été commercialisés par la coopérative Cofogar, à hauteur de 46 % pour de la trituration, 22 % pour du bois de chauffage, 19 % pour du bois d'œuvre et 12 % en plaquette forestière (source : Procofor). Il faut ensuite rajouter environ 5 000 m³ de bois mobilisés dans le cadre du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) en 2012 (source : AEF & CRPF). Pour 2013, les prévisions sont en hausse avec respectivement 13 000 et 7 000 m³, soit environ 20 000 m³.

Concernant le liège, ce sont 61,1 tonnes de liège qui ont été commercialisées en 2012 sur le territoire et 308,9 tonnes depuis 2004. Un contrat pluriannuel d'approvisionnement a été signé avec l'entreprise Diam Bouchage, garantissant un débouché pour le liège de 50 tonnes par an. En parallèle de la production et de la vente de liège, différents types de travaux (réhabilitation de suberaie, débroussaillage, etc.) ont été réalisés sur environ 600 hectares depuis 2004 par l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière « Suberaie catalane » pour 586 000 € HT (Source : Institut Méditerranéen du Liège).

Ainsi l'exploitation des ressources forestières, bois et liège, progresse à nouveau sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée avec l'appui de diverses structures (dont les collectivités territoriales) et l'animation des propriétaires forestiers. Diverses actions sont réalisées dans cet optique par différents acteurs comme l'édition de guides techniques, l'organisation de formations, la réalisation d'une étude de marché sur le piquet de châtaignier, etc. La structuration des filières bois et liège, de manière partagée et soutenue par les acteurs privés et publiques, est essentielle pour favoriser l'utilisation de cette ressource économique naturelle et écologique.

La filière Bois Energie sur le territoire du Pays (cf. partie sur l'énergie p.22)

La filière Bois Energie se développe depuis quelques années sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée sous l'impulsion de différentes dynamiques telles que les Chartes Forestières de Territoire et le Conseil d'Orientation Energétique animés au sein du Pays, ou encore le Plan Bois Énergie des Pyrénées-Orientales mis en œuvre par l'association Bois Énergie 66 ainsi que les missions de l'Espace Info Énergie du Conseil Général 66 à destination des particuliers.

On observe d'une part, l'augmentation de l'installation de chaufferies bois et de réseaux de chaleur et d'autre part, le développement de plateformes de stockage sur le territoire issues notamment de volontés politiques locales. La Communauté de Communes du Haut-Vallespir (CCHV) a ainsi réalisé trois plateformes (avec une quatrième en projet) et la Communauté de Communes du Vallespir (CCV) projette la construction d'une plateforme de stockage intégrée dans un pôle bois. Une étude de prospection pour le développement de chaufferies bois est actuellement menée par Bois énergie 66. Sur le territoire, une dizaine de fournisseurs de plaquettes forestières et/ou de granulés sont répertoriés (ne comprenant pas les fournisseurs de bois bûche). Tout ceci concourt au développement dynamique de cette filière sur le territoire.



La filière Bois Construction sur le territoire du Pays

La filière Bois Construction présente un peu plus de difficultés en termes de développement sur le territoire malgré des actions régulières de sensibilisation autour du bois construction et de l'éco-construction (exemple : semaine du développement durable de 2013) ainsi que des démarches externes de certification du Pin à crochet et du Châtaignier pour une utilisation en ossature bois. Cela peut s'expliquer d'une part par une faible visibilité des professionnels proposant ce type de construction (manque de structuration) et d'autre part, par les a priori encore négatifs que conserve le bois pour la construction. Il est aussi nécessaire de former les donneurs d'ordre pour intégrer le bois construction dans la commande publique. Des initiatives sont actuellement en cours dans ce sens ainsi que le développement de dynamiques régionales (observatoire, lettre d'information, etc.) et départementales (comité départemental de l'écoconstruction, appel à projet, etc.).

Des politiques dynamiques et ancrées sur le territoire en faveur d'une forêt multifonctionnelle

Le volet « Forestier » fait partie intégrante depuis le début de la stratégie globale et partagée du Pays Pyrénées-Méditerranée en tant qu'enjeu bien identifié. Pour plus d'opérationnalité, deux Chartes Forestières de Territoire (CFT) ont été élaborées sous l'impulsion politique locale : la CFT « Suberaie des Aspres et des Albères » validée en 2004 et révisée en 2009, et la CFT « Vallespir » validée en 2009.

Leur mise en œuvre est suivie et validée de manière concertée au travers notamment de comités de pilotage et de comités techniques réunissant avec succès les différents acteurs concernés (collectivités territoriales, institutions, associations, organismes socioprofessionnels, etc.) à la fois forestiers mais aussi agricoles, touristiques, environnementaux et citoyens.

L'objet de ces Chartes Forestières de Territoire est une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Bien que la majorité des actions menées concerne les filières économiques bois et liège, une ouverture des projets s'opère de plus en plus sur la multifonctionnalité de la forêt faisant de notre territoire, un territoire pilote et innovant sur certaines thématiques. En effet, des actions sont actuellement en cours de réalisation ou de réflexion sur le territoire afin d'améliorer le développement durable de nos forêts.

Dans ce cadre, on peut noter la réalisation d'une étude de l'offre touristique en forêt afin de structurer cette dernière et de promouvoir un sylvotourisme durable prenant en compte les problématiques environnementales. C'est un moyen de valoriser la forêt comme support d'activités économiques autres que l'exploitation forestière. De même, une réflexion se porte sur le développement d'une mycosylviculture, c'est-à-dire d'une gestion forestière qui permet de produire à la fois du bois mais aussi des champignons.

D'autres thématiques plus environnementales sont étudiées comme l'intégration de la biodiversité dans la gestion forestière au travers d'une action retenue en 2012 dans le cadre de la Stratégie nationale de la Biodiversité. Le rôle de la forêt en relation avec les captages d'eau mais aussi en tant que puits de carbone sont aussi des sujets qui commencent à être abordés, notamment en lien avec les problématiques de changement climatique.



En conclusion, de nombreuses perspectives apparaissent pour la gestion durable des forêts que ce soit d'un point de vue économique mais également social et environnemental. L'appui des filières de l'amont à l'aval est évidemment essentiel (animation de propriétaires, amélioration de la desserte, formation de professionnels, sensibilisation des décideurs, etc.) ainsi que la valorisation de nos forêts pour l'ensemble des autres rôles qu'elle peut jouer. L'évaluation prochaine des deux Chartes Forestières de Territoire et leur révision en 2014/2015 permettront d'intégrer en concertation ces nouveaux enjeux dans les futurs programmes d'actions.

L'organisation professionnelle de la filière pêche

Sur la zone du Pays Pyrénées-Méditerranée, **la communauté de pêcheurs est représentée par une des plus vieilles prud'homies de Méditerranée, dite Saint-Cyprien-Collioure (XIIe siècle)**. Son espace de compétence s'étend sur plus de 58 km de côte et au large jusqu'aux limites des eaux territoriales (12 milles).

Les communautés de pêcheurs constituent un phénomène historique et socio-économique important de la Méditerranée, un véritable fait de civilisation. Ces groupes qui s'inscrivent sur de véritables « terroirs halieutiques », se retrouvent sur l'ensemble des côtes et se sont organisés au fil du temps avec notamment l'apparition des prud'homies au IXe siècle en France.

Aujourd'hui, **ces communautés semblent en voie de disparition et leur vitalité paraît inversement proportionnelle au développement urbanistique et touristique du littoral**. C'est le cas de la prud'homie de Saint-Cyprien - Collioure qui a vu ses prérogatives et son champ de compétences se réduire considérablement depuis le milieu du XXe siècle. Elle a aujourd'hui toutes **les difficultés à faire reconnaître et à défendre son activité parmi les différentes activités nautiques** avec lesquelles elle partage l'espace marin, mais également à mettre en place des règles collectives au sein de la filière. **Le secteur qui connaît une crise principalement liée à la ressource, voit l'individualisme se renforcer et les professionnels se diviser.**

Mis en place après la Seconde Guerre mondiale, les Comités Régionaux des Pêches Maritimes et de l'Élevage Marin (CLPMEM) sont des organisations interprofessionnelles auxquelles adhèrent obligatoirement les membres des professions, qui se livrent aux activités de production, de premier achat et de transformation des produits des pêches maritimes. **Le CRPMEM du Languedoc-Roussillon** possède un territoire d'intervention bien plus vaste que le territoire du Pays. En effet il englobe la façade maritime de la Région Languedoc-Roussillon.

L'activité de pêche

La pêche maritime est une activité ancestrale de notre littoral qui a représenté un poids économique considérable à son apogée au XIXème Siècle. La modernisation de la flotte durant le XXème siècle avec l'arrivée de navires toujours plus puissants et de techniques de pêche toujours plus performantes entrainera une sur-pêche qui, combinée au développement démographique et donc urbanistique, verra l'artificialisation des milieux naturels mais aussi la surfréquentation touristique est par conséquent la pollution du milieu marin. Les conséquences pour le secteur de la pêche côtière ont été la diminution de la ressource halieutique, et par effet induit la diminution des grosses unités de pêches qui ne sont plus viables, au profit des petits métiers.

Les chalutiers :

Ces de 18 à 25 mètres exploitent traditionnellement les ressources démersales (poissons blancs).

Dans les années 70, cette flotte a été en grande partie renouvelée, modernisée et sa puissance de pêche considérablement accrue. Actuellement **elle connaît de très grandes difficultés économiques**. L'augmentation du prix du carburant et la baisse de la ressource, font que ce segment au aujourd'hui difficilement viable, **il reste seulement deux chalutiers sur notre territoire. Ils commercialisent leurs productions directement aux consommateurs pour en tirer un meilleur revenu.**

Les senneurs sardiniers (lamparos) :

Les lamparos se caractérisent par une taille relativement modeste comparée à celle des chalutiers, environ 15 mètres. Ce type de pêche nécessite un personnel important par unité (10-12). La majorité de ces embarcations opère exclusivement durant la belle saison, de mars à octobre environ. Elles sont actuellement **au nombre de 4 basées à Port-Vendres et Saint-Cyprien**. Elles ciblent le poisson bleu, notamment anchois et sardines. **L'une des principales difficultés de cette flotte provient de la taille des sardines qui grossissent peu et sont donc plus difficiles à commercialiser en criée de Port-Vendres.**

Les senneurs thoniers :

Cette pêche a fortement diminué ces dernières années en raison de l'application de quota (elle se pratique à présent au cours de campagnes encadrées par une instance internationale adhoc), **un seul thonier pratique encore la pêche sur notre zone. C'est une pêche très lucrative.**

Les petits métiers

Les métiers de cette pêche artisanale s'effectuent dans la bande côtière, et plus rarement au large, et ont pour principe la diversité et la multiplicité des techniques ou « polyvalence ».

On compte en Méditerranée plus de 40 métiers différents. **Ce segment représente 85% de la flotte de notre zone de pêche.**

La pêche au filet fixe est la plus fréquente. Elle se pratique sur l'ensemble du littoral. Cette activité s'exerce sur des navires d'une longueur de 6 à 12 mètres.

Les autres techniques de pêche utilisées sont :

- la pêche à la palangre ciblant des poissons de belle taille,
- la pêche aux pots pour les poulpes,
- la pêche aux casiers pour les crustacés, poulpes ou poissons

Il existe encore un autre type de pêche qui se pratique en apnée, c'est la pêche aux oursins. Il y a **trois oursiniers sur le littoral** qui commercialisent leurs pêches directement aux consommateurs du mois d'août au mois d'octobre.

PORTS	Petits métiers	Lamparos	Chalutiers	Thoniers	Sous-total
Saint-Cyprien	17	1	1	1	20
Argelès-sur-mer	5	0	0	0	5
Collioure	0	0	0	0	0
Port-Vendres	16	3	1	2	22
Banyuls-sur-mer	2	0	0	0	2
Cerbère	0	0	0	0	0
TOTAL	40	4	2	3	47

(Source : Pays Pyrénées-Méditerranée - 2012)

La commercialisation des produits de la pêche

La majorité des petits métiers comme des chalutiers commercialisent leur pêche du jour directement aux consommateurs, ceci afin de réduire les intermédiaires et ainsi retirer un meilleur revenu de leur travail. Cette commercialisation en circuit court prend différentes formes :

- soit à quai sur un étal à proximité de leur bateau, c'est ce que l'on appelle « la vente à quai », c'est la plus pratiquée,

- soit par des livraisons à domicile en camion frigorifique
- ou encore sur les marchés de l'intérieur des terres.

On peut ainsi trouver du poisson en vente directe dans les ports d'Argelès-sur-mer, de Port-Vendres et de Saint-Cyprien, et cela toute l'année. Ces pratiques permettent à certains de commercialiser jusqu'à 80% de leur production, le surplus est acheté par des grossistes du département.

En revanche, compte tenu de l'effondrement des apports à la criée de Port-Vendres, en raison de la disparition des grosses unités ciblant le poisson blanc (chalutiers), celle-ci gérée par la CCI des Pyrénées-Orientales jusqu'en 2016 est en très grande difficulté économique. Différentes solutions ont été envisagées sans vraiment trouver d'aboutissement aujourd'hui. Il en est de même pour l'organisation des producteurs, PROQUAPORT qui commercialise le poisson bleu de ses adhérents. Malgré quelques apports en sardines en 2012 et 2013, la structure est en grande difficulté économique.

<p>ATOUTS</p> <p>Une ressource importante en bois Des productions agricoles diversifiées Des pratiques existantes en matière d'agritourisme, de vente locale Un territoire qui se prête au tourisme de pleine nature (et autres tourisimes « thématiques ») Un territoire d'artisanat Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche</p>	<p>OPPORTUNITES</p> <p>Un potentiel de productions « de niche » (truffe, liège, safran..) à développer Un potentiel diversifié en matière de tourisme thématique (activités de pleine nature, culture, mémoire, etc.) Une voie de soutien voire une marge de développement des activités (tourisme, agriculture, sylviculture et pêche et transformation de produits) via le développement des circuits courts</p>
<p>FAIBLESSES</p> <p>Qualité atypique de la ressource bois Filière aval bois quasi inexistante Diminution du nombre et de la surface des exploitations agricoles Inadéquation des structures d'hébergement touristiques en termes de qualité et en termes d'adéquation avec des activités spécifiques (équestre, vélo, etc) Manque d'infrastructures touristiques (aménagements au sein de la nature type bike park par exemple) Peu d'écolabels Manque de structuration de la filière pêche</p>	<p>MENACES</p> <p>Concurrence des territoires touristiques plus performants Déséquilibre des infrastructures entre micro territoires Multiplication des initiatives sans lien entre elles (perte de lisibilité) Pression foncière Diminution de la ressource halieutique Disparition des grosses unités (châlutier, thoniers...) Fermeture de la criée en raison de la baisse de volume Co-habitation avec les autres usagers de l'espace maritime</p>
<p>PISTES D'ENJEUX</p> <p>Identifier les conditions d'un développement conséquent d'une filière bois sur le territoire (notamment en développant une filière aval pour le bois et les produits de la forêt) Mobiliser les professionnels du tourisme (restaurateurs, épicerie, etc.) en vue de la généralisation de la valorisation des productions locales Créer des liens entre les acteurs des différents métiers (agriculteurs, offices de tourisme, hébergeurs, etc.) Trouver une identité qui puisse être le support de la valorisation des produits locaux et du territoire lui-même en tant que destination touristique Favoriser l'innovation en facilitant le transfert de « savoir » en milieu rural pour donner de la valeur ajoutée aux ressources du territoire Trouver des complémentarités avec les pôles de consommation extérieurs (Perpignan, La Jonquera)</p>	

Cohésion sociale

Economie et emploi

Les chiffres présentés dans cette synthèse sont ceux du bassin de Céret qui ne représente pas la totalité du périmètre du Pays. En effet, les communes de la communauté de communes des Aspres et de l'Illobérès (soit 18 communes sur les 58) sont intégrées au bassin d'emploi de Perpignan. Ne disposant pas à ce jour d'un traitement de ces données à l'échelle du Pays, la présentation sera faite sur la base de l'analyse du bassin de Céret avec un éclairage partiel sur le bassin de Perpignan (cf. encadrés). Cet éclairage ne représente sans doute pas la réalité des 18 communes précitées ; toutefois ce parallèle peut nous éclairer sur les enjeux concernant les liens entre notre territoire rural et le territoire urbain.

(source- Synthèse territoriale Atout Métiers LR- Juillet 2013)

Une zone rurale à vocation touristique et médico-sociale

En résumé, sur notre territoire, très ouvert sur l'aire urbaine de Perpignan, l'emploi est orienté sur les activités touristiques et médico-sociales et certaines activités industrielles et agricoles. Pour de nombreux actifs locaux, l'enjeu est de parvenir à s'inscrire durablement dans l'emploi en combinant, au cours de l'année, l'exercice de deux métiers souvent qualifiés, sous statut salarié ou indépendant. Le défi est complexe pour l'offre de formation locale qui doit également considérer l'imbrication du marché local avec celui de la zone urbaine voisine.

Pour aller plus loin, consulter la synthèse et le cahier statistique en annexe

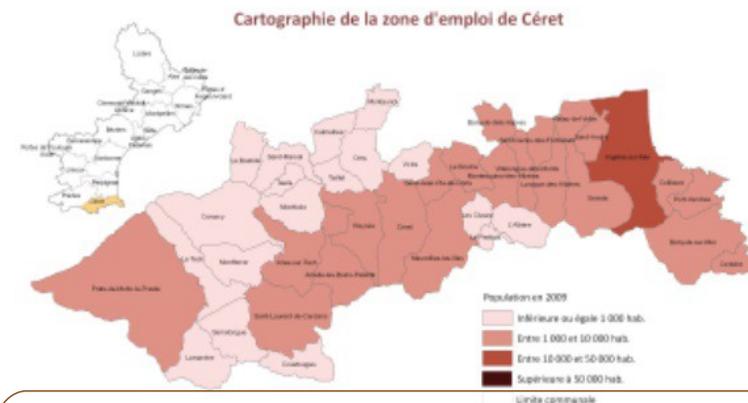
Dynamique sociodémographique : un territoire rural et péri-urbain, attractif pour les seniors

Cette zone rurale à très faible densité concentre 14% de sa population en zone de revitalisation rurale (versus LR 11%). On compte 19 % des emplois locaux tenus par des résidents extérieurs et 26 % des locaux travaillent à l'extérieur.

L'évolution démographique positive en raison des apports migratoires connaît cependant un ralentissement (8% entre 1999 et 2009 soit l'une des plus faibles évolutions en région). En région, la zone d'emploi de Céret possède la plus faible part de jeunes âgés de 15 ans.

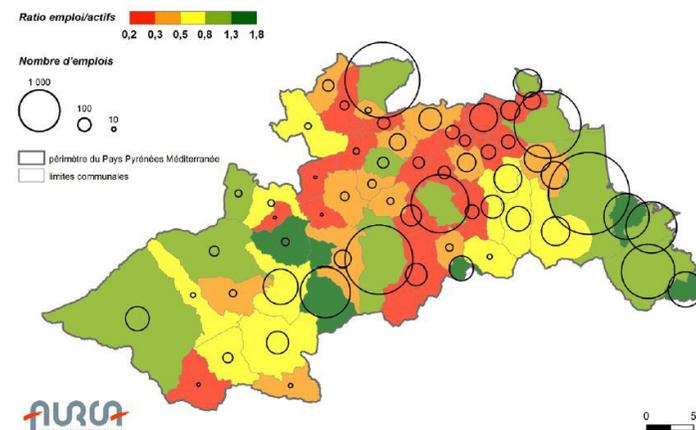
Chiffres de la zone d'emploi de Perpignan

39% de l'apport migratoire est constitué d'actifs en emploi souvent diplômés. 18% de la part des nouveaux résidents est constitué de retraités



La **zone d'emploi de Perpignan** est caractérisée par une forte croissance démographique et économique avec un emploi structuré par les activités liées à l'économie résidentielle, aux échanges et de plus en plus au tourisme.

Dynamisme économique du Pays Pyrénées Méditerranée en 2008



La croissance, les emplois et la crise

Dynamiques économiques et d'emploi : présence marquée des TPE et sensibilité élevée à la conjoncture/ Structure d'emploi autour du tourisme et des activités sanitaires

Suivant la tendance départementale, le parc d'établissements progresse faiblement, diminuant ainsi le nombre d'emploi salariés (-4% entre 2007 et 2011, soit l'une des plus fortes diminutions en région).

L'économie de la zone, fortement impactée par la conjoncture, enregistre ainsi des évolutions négatives de l'emploi dans les secteurs qui emploient le plus : construction (-10%), commerce (-2%), transports (-14%).

- Le secteur de la santé et de l'action sociale, à la fois orienté vers les résidents et les touristes (thermalisme) représente plus de 21% des emplois et probablement davantage en intégrant les communes des Aspres dont Thuir. Ce taux est largement supérieur à ceux du Département et de la Région.
- Le secteur du tourisme compte 14% des emplois (et beaucoup plus en saison) et continue de créer des emplois (+4% depuis 2007), cette dynamique place la zone de Céret au 1^{er} rang régional quant au poids de ce secteur dans l'emploi local.
- Enfin, avec 10% des salariés, Céret est la zone d'emploi la plus industrielle du département. Depuis 2007 ces industries continuent de créer de l'emploi local (+7% contre - 7% en région).
- L'emploi agricole, en forte diminution représente 4.5% des emplois.
- Bien sûr, la majorité des emplois sont classiquement concentrés dans le secteur commercial (39% des emplois).

Les principaux employeurs de la zone			
Dénomination	Commune	Activité	Effectifs
Ctr Hosp. Spécialisé L. Jean Gregory	Thuir	Activités hospitalières	1050
Groupement Interproducteurs	Banyuls-sur-Mer	Vinification	290
Asso. prendre soin de la personne	Cerbère	Activités hospitalières	260
Arjowiggins Healthcare	Amélie les bains	Fabrication de papier et de cartons	240
ALTIS Carrefour	Argelès sur Mer	Hypermarché	220
SNCF	Cerbère	Transport ferroviaire de voyageurs	200
Soc. Exploit. Sanitaire Mer Air Soleil	Collioure	Activités hospitalières	160
LP Lycée des métiers Alfred Sauvy	Villelongue dels Monts	Enseignement secondaire	150
DIAM Bouchage	Céret	Fabrication d'objets en bois, en liège...	130
KSM roduction	Argelès sur Mer	Fabrication de fenêtres et portes en métal	120
Chaine thermale du Soleil	Amélie les bains	Entretien corporel	120

Chiffres de la zone d'emploi de Perpignan

- 25 000 entreprises sans salarié et 10 000 unités ont au moins un salarié

- 31% de l'emploi concentré dans les PME (10 à 50 salariés)

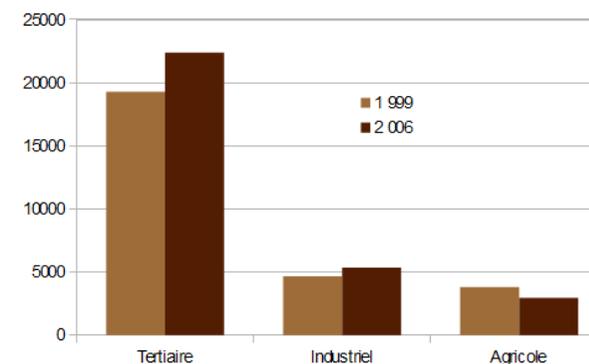
- Forte concentration des emplois dans le secteur du commerce, transport, hébergement, et restauration (38.4%).

Les 1050 emplois du Centre hospitalier de Thuir en font le second employeur de la zone.

Couplé sur la zone avec les établissements médico-sociaux de Fourques et Tordères, il vient renforcer le poids important du secteur médicosocial du Pays et représente le premier employeur du territoire du Pays.

Il est probable que la croissance du secteur constatée sur le bassin d'emploi de Perpignan ait une influence sur le Pays Pyrénées-Méditerranée .

Répartition et évolution des emplois par secteur entre 1999 et 2006 (Insee)



Métiers et marché du travail : prédominance des employés, ouvriers et professions non-salariées / forte saisonnalité/ Taux de chômage élevé

Plus de 55% des emplois sont occupés par des employés et ouvriers. Les postes d'encadrement, intermédiaires ou supérieurs, même s'ils enregistrent une forte croissance, ne représentent que 29% des emplois contre 38% en région. Enfin, le taux d'évolution de l'emploi de la zone entre 1999 et 2009 (14.6%) est nettement plus faible qu'aux niveaux régional (23.4%) et départemental (23.4%)

La part des non diplômés est importante (23%) et la zone enregistre un taux de seniors dans l'emploi parmi les plus élevés de la Région.

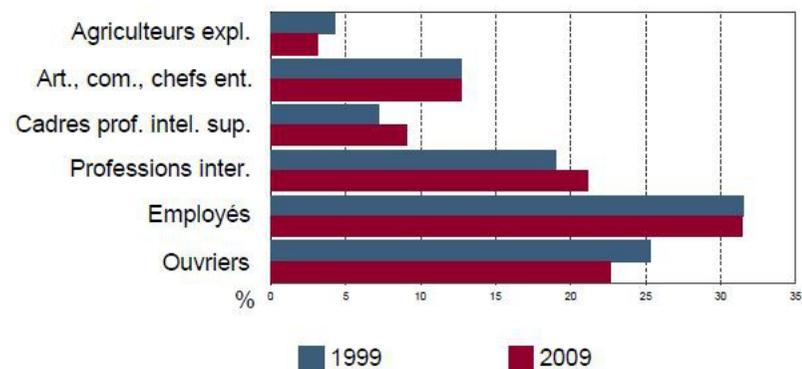
Avec une économie locale très saisonnière (82% des projets de recrutement sont pour des emplois saisonniers contre 58% en région, le bassin d'emploi de Céret est le premier bassin d'emploi en termes de recrutement de saisonniers), on enregistre 14.2% des emplois en CDD. La plupart des domaines professionnels sont concernés par cette tendance.

Avec 27 000 recrutements en 2012, on note peu de difficultés de recrutement à part dans les secteurs de la santé et de l'action sociale (50%) ou de l'agriculture (31%).

Le taux de chômage est important (15.1%) et la zone d'emploi enregistre un des plus fort taux, en région, de difficultés d'accès à l'emploi chez les jeunes (35% des jeunes se déclarent au chômage, plaçant le bassin d'emploi de Céret à l'avant-dernière place au niveau régional).

Contrairement aux actifs en emploi, la part des non diplômés chez les demandeurs d'emploi comme pour les jeunes en insertion est plus faible qu'en région.

Répartition et évolution des emplois par branche du secteur tertiaire entre 1999 et 2009 (Insee)

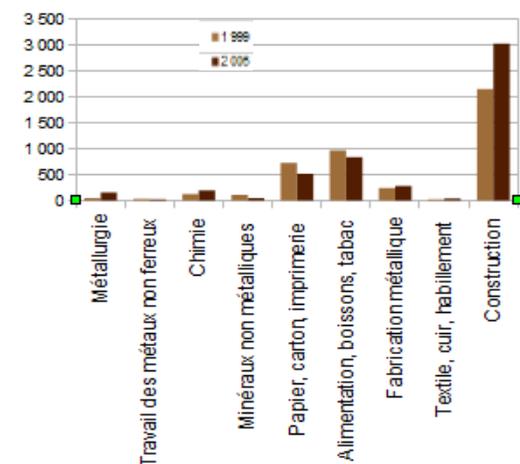


Chiffres de la zone d'emploi de Perpignan

- 53% des emplois occupés par les employés et ouvriers
- 36% d'emplois de cadre et de professions intermédiaires avec une évolution moyenne supérieure à celle de la région
- 82 000 recrutements en 2012 dont 14% de CDI
- 63% des projets de recrutements pour des postes saisonniers
- 15% de taux de chômage

Le Groupement de coopération sanitaire et médicosociale (GCSMS) « *Germanor del Vallespir* » des 4 maisons de retraite et 3 SSIAD du Vallespir regroupe plusieurs centaines de salariés. Il n'est pas classé parmi les plus importants pourvoyeurs d'emplois du bassin d'emploi de Céret car ce n'est pas le GCSMS lui-même qui salarie aujourd'hui le personnel.

Répartition et évolution des emplois par branche du secteur industriel entre 1999 et 2006 (Insee)



Dynamique d'éducation et de formation : taux de scolarisation élevé/ faible densité de l'offre d'enseignement professionnel

Le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 17 ans de la zone est important et plus élevé qu'en région et département. Une grande partie de ces jeunes sont scolarisés à l'extérieur de la zone (39% contre 24% en région).

On note que les retards scolaires en fin de collège et lycée sont assez élevés et le taux de réussite au baccalauréat est parmi les plus faibles de l'académie.

L'offre de formation locale est très orientée sur la voie professionnelle (établissements publics et agricoles) ; toutefois, au regard du nombre de jeunes résidents, cette offre de formation professionnelle initiale apparaît assez réduite. De plus, l'offre de formation est largement concentrée sur les niveaux de qualification IV (Bac, BP) et V (CAP, BEP).

L'offre de formation, proposant peu de spécialités, est concentrée sur les secteurs du bâtiment, de l'aide aux personnes, le transport-logistique ou encore l'électricité-électronique.

L'offre de formation continue est assez développée avec une capacité d'accueil de 550 places et assez concentrée sur la pré qualification (41% des capacités d'accueil contre 34% en région).

L'offre de formation qualifiante ou professionnalisante est quant à elle concentrée sur les niveaux IV et V, avec un taux plus important sur ces niveaux qu'en région. Les spécialités hôtel-tourisme-restauration, gestion-administration, sécurité-propreté, bâtiment-second œuvre et aide à la personne sont proportionnellement plus développées qu'en région.

Chiffres de la zone d'emploi de Perpignan

- 35% des jeunes en vie active sortis de l'école sans diplôme
- Un taux de scolarisation des 15-17 ans le plus faible de l'académie
- Une offre de formation des demandeurs d'emplois peu développée proportionnellement à la part des jeunes actifs sans formation

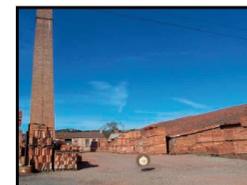
Des métiers et savoir-faire traditionnels

Le Pays Pyrénées-Méditerranée constitue un territoire riche en métiers d'art. Leur importance est capitale, autant en termes de valorisation des ressources locales et d'occupation de l'espace (par exemple, les tailleurs de pierre appellent de leurs vœux la réouverture de certaines carrières qu'ils pourraient efficacement exploiter et d'investissements particulier) que de transmission des savoir-faire (la marqueterie liée à la pêche est en voie de disparition)¹. 40% des professionnels sont concentrés sur le territoire du Pays. Par ailleurs, 2 pôles des métiers d'art et d'artisanat valorisant ces savoir-faire se structurent sur Arles sur Tech/ Amélie les bains Palalda et Elne.

Notons par ailleurs l'existence sur le territoire d'un Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier qui porte un projet sur le long terme qui considère notamment ces savoir-faire traditionnels (cf. partie Culture et patrimoine p.50).



Tour de la rampe



Le four à briques de Saint-Jean-Pis-de-Cor



Le puits de la forge



Le tour de la forge



Le tour de l'arbre de la forge



Le tour de la forge

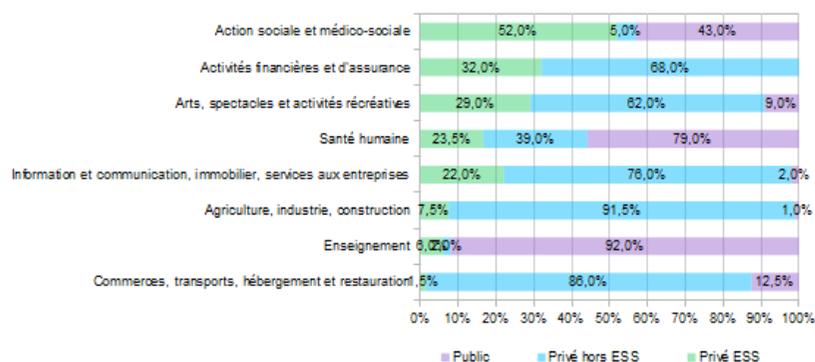
¹ « Un vieillard qui meurt c'est une bibliothèque qui brûle » (Amadou Hampate Bâ, cité sur le site Internet riva-ptimat.org)

Économie sociale et solidaire (ESS)

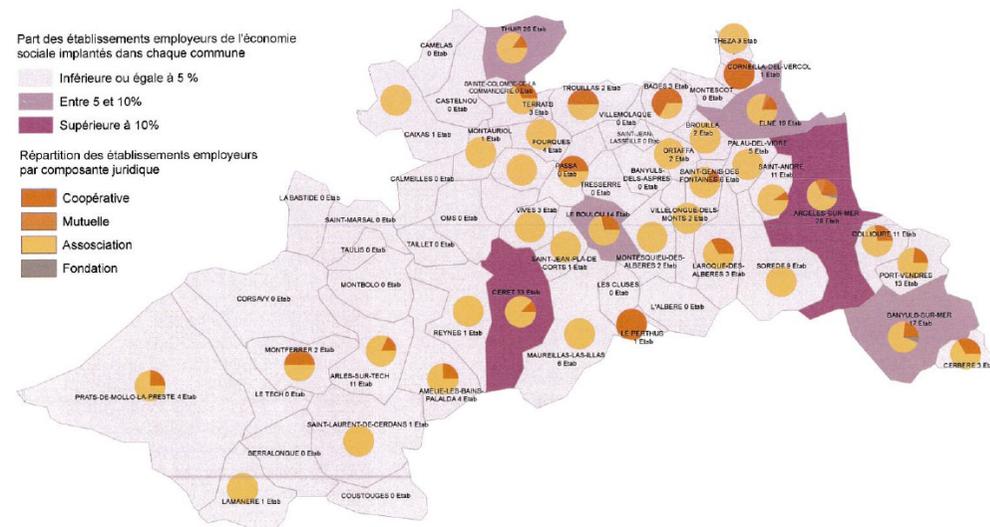
En 2011, le CRES LR, via son observatoire l'ORES, a produit un panorama de l'économie sociale du Pays Pyrénées-Méditerranée.

Les résultats de cette analyse ont été présentés dans le cadre d'une soirée organisée en partenariat avec le Pays pendant la semaine de l'ESS en novembre 2011. La méthodologie qui a permis de produire ce panorama est issue d'un partenariat entre le CRES, l'Ones et l'Insee, et exploite des données gérées par l'Insee issues des fichiers Clap (Connaissance locale de l'appareil productif) et DADS (Déclaration annuelle des Données sociales).

L'ESS est caractérisée par 4 formes juridiques principales (association, mutuelle, coopérative, fondation). En complément, depuis quelques années, de nouveaux statuts émergent, tels que les SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) ou SCOP (Société COopérative et Participative) : quelques entreprises du Pays ont d'ores et déjà choisi ce type de statuts. Sur le territoire, elle constitue une part non négligeable du tissu économique, avec 12,4% des effectifs totaux, à savoir 2620 emplois. Ce chiffre est très proche de celui que l'on observe aux niveaux départemental (12,2%) ou régional (11,6%).



Etablissements employeurs de l'économie sociale du Pays Pyrénées-Méditerranée



La carte ci-dessus (Sirene 2010) montre que les associations employeurs constituent la plus grande source d'emplois relevant de champs de l'ESS. On compte 64% des communes du territoire qui accueillent au moins un établissement employeur de l'ESS, et 18% des communes présentent entre 5% et 13% d'établissements relevant de ce champ.

Le graphique ci-contre montre que l'ensemble des secteurs d'activités peuvent et sont concernés dans des proportions variables de 5% pour les commerces, transports, hébergement et restauration à 52% pour l'action sociale et médico-sociale.

L'analyse des données territoriales conduite par le CRES LR en 2011, permettait de mettre en lumière des spécificités : plus d'ouvriers concernés par l'ESS, et un taux de féminisation plus faible que ce qui pouvait être observé généralement à l'échelle du département ou de la région.

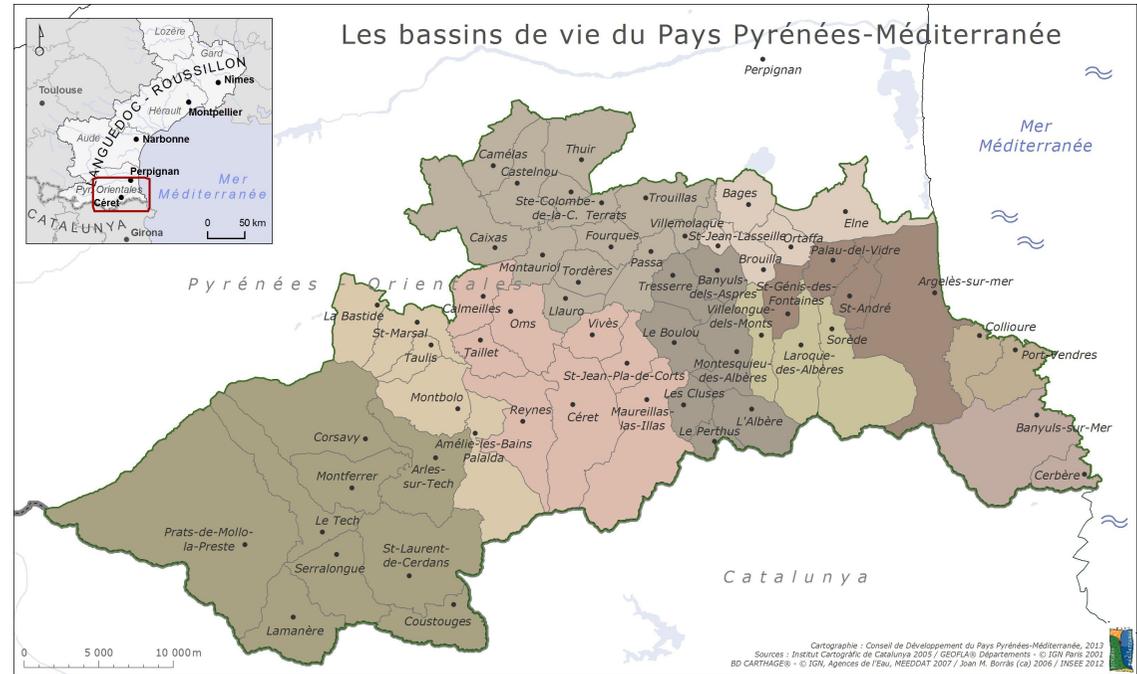
Pour autant, les spécificités affirmées de l'ESS (professions intermédiaires, féminisation, emploi à temps partiel...) constituent des leviers et autant d'opportunités de développement d'une ingénierie territoriale visant la consolidation de certains emplois, l'aménagement de la mobilité entre les entreprises de l'économie sociale, ou encore le renforcement de la qualification des salariés. Elle constitue, à ce titre, un indicateur de développement durable de l'économie territoriale.

Habitat, mobilité et services

Le Pays est un territoire à caractère globalement rural à tendance périurbaine. Il est composé d'un ensemble de micro territoires très vastes et peu peuplés dans le massif forestier ou les zones de montagne et quatre principaux pôles d'emploi situés à l'est : Elne, Thuir, Argelès-sur-Mer, exception faite du pôle de Céret.

Il apparaît cependant comme un territoire relativement bien maillé.

Le Pays compte 10 bassins de vie, c'est-à-dire 10 micro territoires sur lesquels les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi (services concurrentiels et non concurrentiels : maison de retraite, poste, grande surface, banque... ; équipements de santé ou liés à l'éducation...). Ce nombre élevé de bassins de vie au sein du territoire démontre un maillage urbain structuré. La plupart des villes-pôles des bassins de vie jouent le rôle de pôle secondaire ou de pôle d'appui à l'échelle du Pays.



Habitat

On trouve deux SCOTs sur le territoire : le SCOT Plaine du Roussillon, centré sur l'agglomération de Perpignan, mais qui couvre les Aspres et l'Illobérès, et le SCOT Littoral Sud, qui comprend la Côte Vermeille, les Albères et le bas Vallespir. En matière d'habitat, ceux-ci ont vocation à organiser le développement urbain en intégrant la protection des espaces naturels et agricoles et en rationalisant les déplacements. Le Haut Vallespir est dépourvu d'une telle démarche de planification. En revanche, il est inclus dans la réflexion stratégique à grande échelle qui a conduit à l'élaboration du Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages, (STHP) au même titre que l'ensemble du Pays. Le diagnostic du STHP a fait ressortir de nombreux enjeux et problématiques concernant la thématique de l'habitat. Nous pouvons les synthétiser en trois axes majeurs, la politique foncière, la production de logement, et une réflexion sur des nouvelles formes de logement.

La politique foncière :

La pression foncière est évidemment une question centrale, une pierre angulaire, car elle influence toutes les autres politiques d'aménagement. Le territoire du Pays est, en effet, soumis à des pressions de plus en plus fortes sur les paysages et sur les ressources naturelles. Le développement de l'urbanisation provoque des conflits d'usage avec l'activité agricole, et les contraintes réglementaires (politique de lutte contre les risques) imposent d'ores et déjà des restrictions pour l'accueil des populations. Mais face à ces menaces, l'accueil de nouvelles populations présente également de fortes opportunités, sources d'attractivité démographique et de développement économique pour les communes. Dans un souci de cohésion, les SCOTs seront force de proposition et les PADD et les Doo pourraient suggérer d'imposer un cadre d'accueil et d'ouverture de zones à urbaniser. De plus, une coopération pourrait être mise en place entre les communes du littoral et celles de l'arrière-pays pour répondre aux problématiques de création d'emploi, d'accès aux services et de désenclavement routier notamment en ce qui concerne le haut-vallespir.

La production de logement :

Deux tendances sont perceptibles sur le territoire. le Haut-Vallespir et la Côte Vermeille sont en déprise démographique, l'offre de logements est supérieure à la demande, par conséquent, la vacance de logements est importante. A contrario, l'Illobérès, les Aspres, le Vallespir et les Albères ont une croissance démographique soutenue qui conduit à des tensions sur le marché de l'habitat. Certaines tensions peuvent alors naître entre les nouveaux arrivants et les populations déjà présentes sur le territoire. Les équipements et les infrastructures n'étant pas indéfiniment adaptés à une croissance exponentielle de la population, il convient de rationaliser l'augmentation de la population et de corriger les déséquilibres sur le territoire du Pays. Pour arriver à cela, les municipalités ne sont pas désarmées, la gestion de leur document d'urbanisme et notamment du PLU peut être un levier pour maîtriser le développement urbain.

Penser l'habitat de demain :

Dans un contexte de vieillissement démographique mais également de changements sociétaux importants, il convient de réfléchir sur les logements de demain. Cette problématique peut, par exemple, traiter la question de la dépendance des personnes âgées dont le nombre ne cesse de croître sur le territoire du Pays. Les logements sont souvent peu adaptés à accueillir cette population, une réflexion sur la promotion de nouvelles formes urbaines est à engager. Il en va de même pour la qualité énergétique des bâtiments. La question croissante des passoires thermiques est un axe majeur de la durabilité promue par les nouvelles formes d'habitat. Cette préoccupation a également pour but de lutter contre la précarité énergétique de certains ménages. En cela, elle répond à des questions éminemment sociales.

Le document stratégique du STHP validé en juillet 2012 regroupe les enjeux en la matière à travers 4 fils conducteurs :

- **Vivre ensemble au Pays : produire un habitat encourageant les échanges et répondant aux besoins de tous**
- **Favoriser le renouvellement urbain**
- **Maîtriser les coûts et les budgets dans l'habitat**
- **Construire une culture commune et s'impliquer ensemble dans les projets**

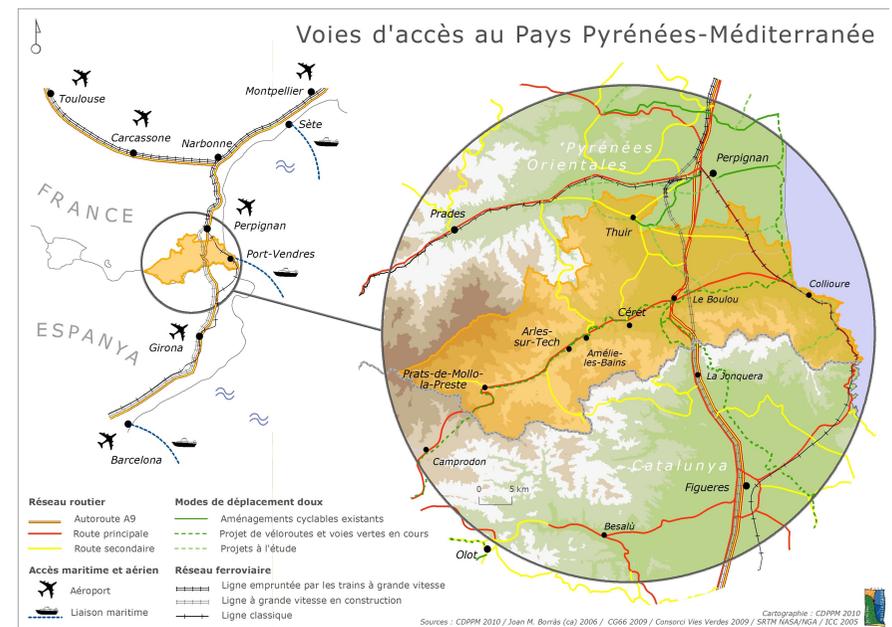
Mobilité

D'ores et déjà, on sait que la mobilité en zone rurale est une problématique complexe.

Ainsi, la structuration économique du territoire avec des pôles attractifs soumis à de fortes pressions foncières (et donc à une concurrence dans l'accès au logement entre différentes catégories de population), qui se trouvent aussi être générateurs d'emplois est l'un des paramètres de la problématique pour le territoire.

C'est en partie l'une des raisons qui explique pourquoi sur le territoire, en 2010, 50% des ménages vivaient et travaillaient dans des villes différentes.

Par ailleurs, le caractère touristique générant des flux dont les variations sont très importantes implique souvent encore des tensions sur les réseaux en périodes de pointe. Par exemple, l'axe du col du Perthus passe de 30.000 à 70.000 véhicules/jour en période estivale.

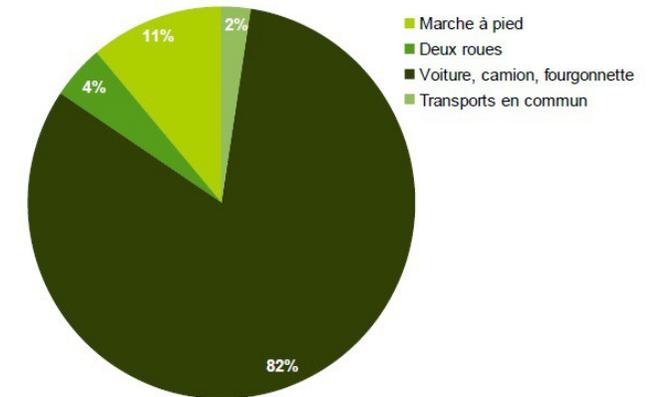


Enfin, le maillage du territoire peu développé en matière de transport collectifs (exception faite de la mise en place du bus à 1 euro par le Conseil Général) et notamment ferroviaire, encourage la dépendance vis à vis des véhicules particuliers et renforce l'hégémonie de la voiture qui reste le premier moyen utilisé par la population pour les déplacements domicile-travail alors qu'en moyenne les trajets présentent une distance inférieure à 10 km. Il est alors imaginable de pouvoir substituer une partie de ces déplacements vers des modes doux (marche à pied, vélo) dans la mesure où les infrastructures le permettant existent mais encore de développer le co-voiturage ou d'autres alternatives pour les distances plus longues.

Dans tous les cas, cette tendance conforte la dépendance des ménages du territoire face aux évolutions du prix des carburants et contribue à alimenter les situations de précarité énergétique.

Pour aller plus loin, un partenariat avec l'Université (Master 2 aménagement) est en cours de mise en place. Il s'agit d'engager un travail de diagnostic et de préconisations sur les formes et les potentialités de mobilité et de transport durables. Les objectifs sont les suivants :

- Réalisation d'un diagnostic des réseaux de transport sur le territoire du PPM (routes, autoroute, voie ferrée et voies spécifiques -pistes cyclables, pistes DFCI, voies navigables...-) en prenant en compte les différentes phases de leurs évolutions.
- Réalisation d'un diagnostic de l'offre de transport sur le territoire du PPM (train, bus, navette, auto partage, solutions covoiturage, transport à la demande, locations, multi modalité, offre saisonnière, ...) en prenant en compte les différentes étapes de son évolution.
- Réalisation d'un diagnostic des flux de déplacement selon les moyens de transport sur le territoire du PPM (marche, 2 roues, voiture, transports en commun...) en prenant en compte les différentes étapes de son évolution.
- Réalisation d'une étude appliquée sur les déplacements courts (moins de 5 Kms environ) se déclinant en trois volets :
 - o un volet concernant les déplacements domicile-travail entre les communes du territoire du PPM ;
 - o un volet concernant les déplacements vers les lieux de services au sein de chaque communauté de communes du territoire du PPM ;
 - o un volet concernant les potentialités et les contraintes aux lieux d'emploi.



Pour chacun des trois volets, il s'agira d'une part d'étudier les pratiques de mobilité et leurs évolutions à partir de dépouillement de bases de données statistiques (en particulier à partir des bases de l'INSEE) et si nécessaire d'enquêtes de terrain, et d'autre part de faire des préconisations d'actions au regard des principes du développement durable.

De nombreuses initiatives impulsées dans ce domaine : la Véloroute / Voie Verte, le projet transfrontalier Enllaç (décrites dans la première partie de ce document consacrée au bilan 2008-2013) ont permis d'inscrire cette préoccupation dans le paysage du territoire et d'en conforter la légitimité au regard des retombées économiques et sociales qu'elles donnent et donneront à voir encore dans le futur.

Il est alors possible d'envisager de nouvelles perspectives afin d'offrir à tous les usagers de la route des alternatives de déplacements.

Services

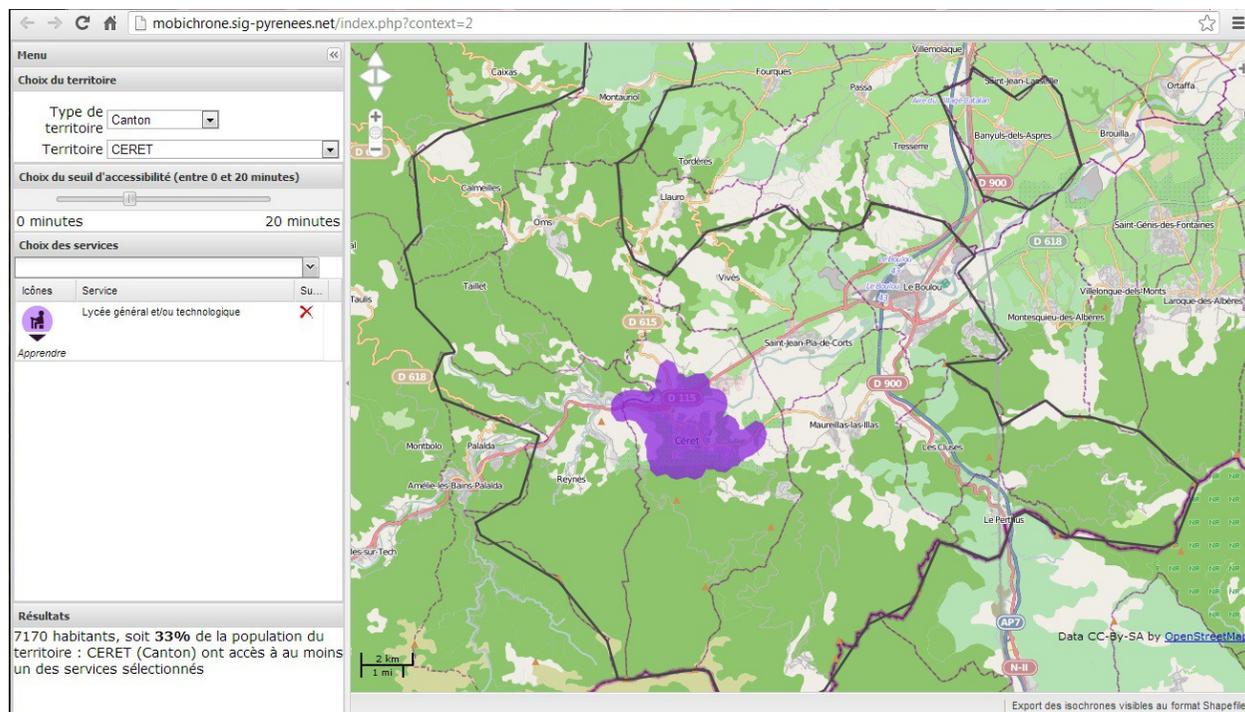
Sur le territoire, chaque canton n'est pas pourvu de manière égalitaire en équipements publics et ne peut pas offrir à sa population le même niveau de service.

Par exemple, 58% de la population d'Arles sur Tech bénéficie à moins de 5 min en voiture d'un service postal, ce qui est le cas seulement pour 16% de la population du canton de Céret.

La notion de distance à parcourir pour accéder aux services prend tout son sens dès lors que les ambitions territoriales visent aussi à développer les modes doux de déplacement. En effet, un temps de parcours inférieur à 5 min en voiture peut être substitué à d'autres modes de déplacement.

La carte ci-contre a pu être générée grâce à l'outil CartoServices, développé par l'APEM (Assemblée Pyrénéenne pour une Economie Montagnarde). La base de donnée référence plus de 260 services et permet de calculer le pourcentage de la population y ayant accès en fonction de durée de trajet en voiture comprise en 0 et 20 min.

Le partenariat avec l'université mentionné plus haut visera entre autre à exploiter les données territoriales sur le sujet de manière à mieux appréhender l'ensemble de ses composantes.



Pauvreté et exclusion sociale, inégalités

En France, l'Observatoire des inégalités est un organisme indépendant d'information et d'analyse sur les inégalités. Outre l'équipe permanente, il s'appuie sur un réseau de citoyens sensibilisés par la question des inégalités. Il dispose par ailleurs d'un conseil scientifique composé d'économistes, de philosophes, de sociologues et de juristes. Il cherche à établir un état des lieux des inégalités le plus complet possible et à publier les analyses les plus pertinentes du phénomène.

Sur son site Internet, <http://www.inegalites.fr/>, il est possible de générer des modèles tels que celui présenté ci-contre, à l'échelle de la commune, afin de disposer de données relatives à la question de l'inégalité de répartition des richesses.

Cette analyse se base entre autre sur le calcul de l'Indice (ou coefficient) de Gini qui est un indicateur utilisé par beaucoup d'économistes et de sociologues pour déterminer le niveau d'inégalité dans les territoires.

Cet indicateur est une mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée, développée par le statisticien italien Corrado Gini. Il en résulte un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite et 1 signifie l'inégalité totale (Source : Wikipédia).

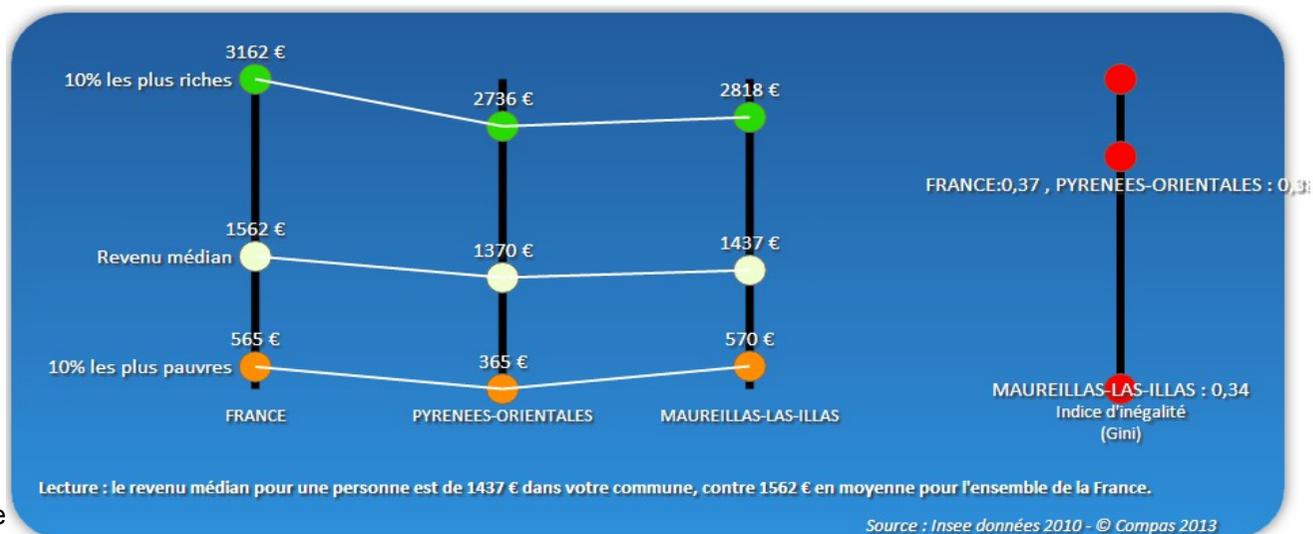
Sur le territoire, le coefficient de Gini moyen (en fonction des données récoltées par l'intermédiaire de l'Observatoire des Inégalités, est de 0,35, tandis que la moyenne des Pays de l'OCDE se situe autour de 0,30. Le territoire est positionné à un niveau équivalent à ce que l'on peut observer en Grèce et en Italie ou encore aux États-Unis.

Mais les inégalités ne se matérialisent pas uniquement à l'échelle de la répartition des revenus, l'égalité homme-femme, l'accès aux services, aux soins et à l'éducation, au logement, etc... entrent aussi en compte dans l'analyse des inégalités sur un territoire.

A l'échelle départementale, et en totale adéquation avec les objectifs du Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages cité plus haut, le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALP) 2011-2015, ainsi que les politiques de l'ANAH visent à enrayer les phénomènes d'inégalités liés aux questions de l'accès au logement, de lutte contre l'habitat indigne, de limitation de la précarité énergétique.

A ce titre, la répartition des aides consacrées par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales dans le cadre du Fonds Solidarité Logement, en 2008, montraient clairement les besoins en la matière car 40% de ce fonds étaient dédiés aux impayés d'énergie, 30% au maintien au logement et 15% à l'accès au logement, les 15% restants se répartissaient entre les impayés d'eau, de téléphone et l'Accompagnement Social Lié au Logement.

Sur le territoire, la typologie des habitants au regard des classes d'âges et des revenus moyens laisse entrevoir une forte considération de ce type de problématiques.



Culture et patrimoine

En novembre 2010, un Schéma Territorial de Développement Culturel a été rédigé pour notre territoire. Ce travail est le fruit d'une large concertation menée entre 2008 et 2010 avec les différents acteurs concernés. Les axes stratégiques sont :

Axe 1 : Connaissance et diffusion de l'histoire culturelle du territoire

Axe 2 : Le service public de la culture ou les services culturels de proximité

Axe 3 : Le soutien aux entreprises et à l'emploi culturel

Le territoire est riche, l'exemple du Pays d'Art et d'Histoire

En France, 4 communes sur 10 possèdent au moins un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Sur le territoire des Vallées Catalanes du Tech et du Ter, ce taux est plus élevé puisque, sur les 29 communes, seules 10 communes n'ont aucun Monument Historique (22 MH classés, 13 MH inscrits et 128 objets mobilier classés, largement sous représentés par rapport à la richesse présente sur le territoire). Avec une moyenne de 6 communes sur 10, le territoire se place ainsi au-dessus de la moyenne nationale française.

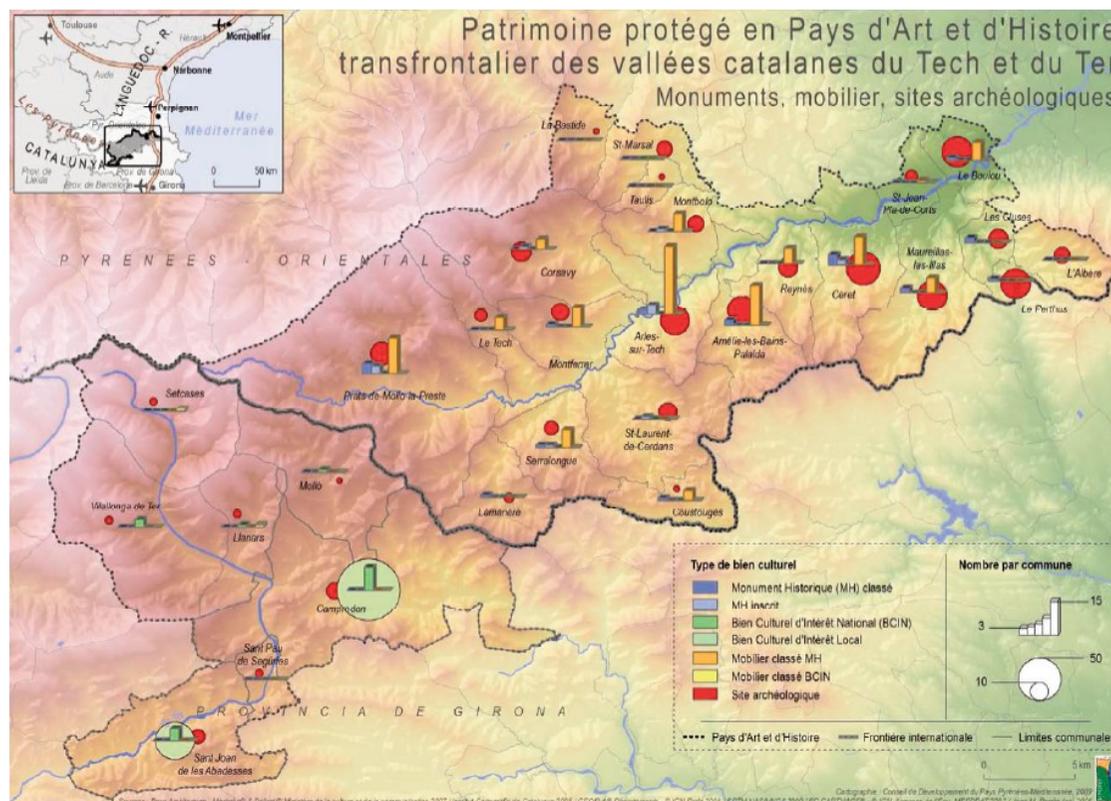
Cette concentration significative se manifeste également par la présence d'ensembles urbains protégés : deux ZPPAUP (3 avec Collioure à l'échelle plus grande du Pays Pyrénées-Méditerranée).

En tenant compte du Mobilier Classé, la part de richesse patrimoniale des communes augmente encore et dote trois des communes démunies en édifices protégés d'éléments, patrimoniaux remarquables.

En revanche, toutes les communes du territoire sans exception possèdent des sites archéologiques répertoriés : un total de 311 sites pour l'ensemble des vallées d'après la base Patriarche du Ministère français de la Culture.

En ce qui concerne le patrimoine paysager et naturel, le territoire montre également une richesse importante avec un nombre exceptionnel de sites paysagers protégés (20 au total dont un Grand Site Canigó labellisé en 2012) : c'est, par exemple, trois fois plus que dans la vallée de la Tet (le PAH voisin, également à cheval sur le Grand Site Canigó), par exemple, mais également un nombre conséquent de sites Natura 2000 et une Réserve d'importance nationale.

Le patrimoine des hautes vallées du Tech et du Ter témoigne ainsi d'un équilibre intéressant entre patrimoine protégé naturel et culturel, qui vient compléter l'équilibre territorial des ressources techniques et professionnelles sur le territoire.



Cependant, hors patrimoine protégé, de nombreuses ressources patrimoniales à fort potentiel sont également bien représentées sur le territoire : le patrimoine industriel et artisanal (dont le patrimoine des mines de fer du Canigó), le patrimoine de mémoire ou encore l'architecture des XIXe et XXe siècles et notamment l'architecture thermale.

Tous les patrimoines sont ainsi représentés sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée : à la fois par catégories (matériel, immatériel), par types (religieux, funéraire, militaire, etc.) et par époques, depuis le patrimoine archéologique à l'art moderne et contemporain. Ce qui fait du territoire, un espace riche en patrimoine et remarquable par sa diversité. Ces caractéristiques en font, cependant, un espace difficile à appréhender autour d'une thématique patrimoniale unique et rend plus difficile l'exercice de communication en terme de marketing territorial.

L'Agenda 21 de la Culture

L'Agenda 21 de la culture a été approuvé au IV^e Forum de Porto Alegre / Barcelone en 2004 comme « un document d'orientation des politiques publiques de la culture et comme une contribution au développement culturel de l'humanité ».

Ce document prétend contribuer à répondre aux enjeux du développement culturel du XXI^e siècle, en lien avec les composantes environnementales du développement durable.

L'Agenda 21 de la culture inscrit la politique locale de la culture dans 5 champs de réflexion :

- Culture et développement local (économique, social et urbain)
- Transversalité des politiques culturelles locales
- Culture et participation citoyenne
- L'accessibilité de l'offre culturelle
- Et le champ d'initiatives liées comme la mémoire et l'innovation dans la construction de l'identité locale

Le Pays Pyrénées-Méditerranée a adhéré à l'Agenda 21 de la culture en 2008 pour asseoir son schéma territorial de développement culturel et la candidature de Pays d'Art et d'Histoire dans un cadre méthodologique complet, véritable cadre de référence.

Cette réflexion a permis de réintroduire le champ culturel non comme un domaine déconnecté du territoire mais comme un pilier de développement au même titre que les autres champs de développement et ainsi s'inscrire pleinement dans le projet territorial local.

L'ensemble de ces démarches vise à réfléchir à l'impact social, économique et environnemental des initiatives prises dans champ culturel et patrimonial, dans la perspective d'aménager cet espace de la manière la plus réfléchie et optimale au profit des générations futures.

Le Pays d'Art et d'Histoire a toute légitimité pour être un des vecteurs de la réflexion sur le passé et le devenir du territoire et, qui plus est, à être le terrain d'expérimentation de ces démarches à l'échelle transfrontalière.

Le territoire est doté d'un outil d'animation et de coordination territorial transfrontalier

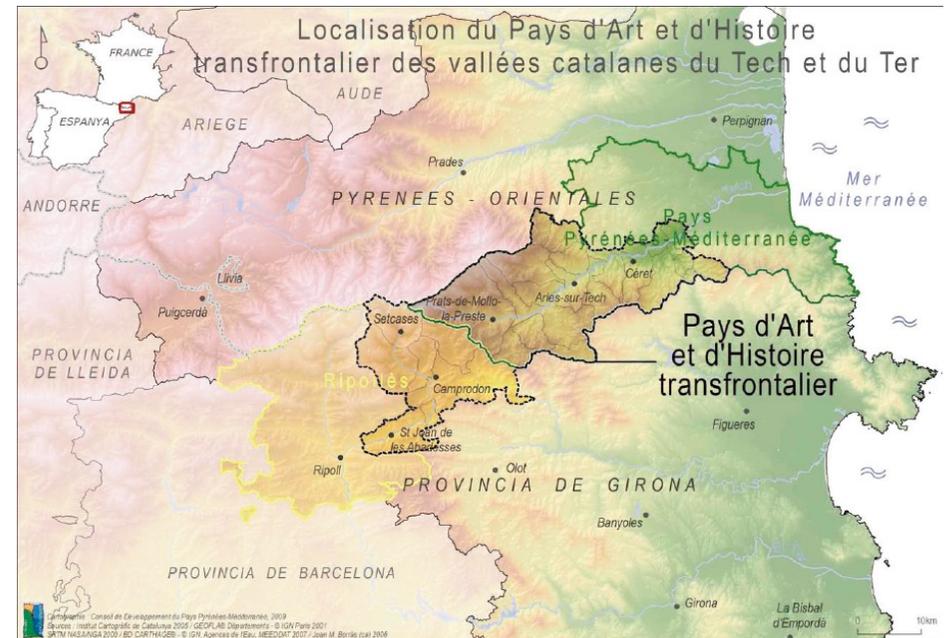
Ainsi, depuis 2010, le Pays Pyrénées-Méditerranée porte sur son territoire à une échelle territoriale plus limitée, et à cheval sur la frontière, un espace labellisé par le ministère de la culture et de la communication « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » (VPAH).

L'obtention du Label de Pays d'Art et d'Histoire est venue consacrer la volonté du territoire d'engager une démarche globale de politique patrimoniale, de la réflexion à sa mise en œuvre, et cela à l'échelle transfrontalière. Le Label a mis en lumière la présence sur le territoire d'infrastructures, notamment culturelles, une capacité d'accueil touristique, et un potentiel matériel, supports de développement. Il a également permis de souligner la présence sur le territoire d'acteurs structurants et professionnels, qui représentent de véritables atouts pour le projet de territoire.

En effet, les territoires ruraux connaissent souvent un déficit en termes d'investissement dans les emplois qualifiés du fait de la difficulté pour eux d'assurer financièrement ces postes. La seule alternative pour ces territoires est la mise en commun des moyens techniques et humains autour d'un projet collectif et notamment de recruter ensemble du personnel qualifié.

Le Label de Pays d'Art et d'Histoire est la concrétisation de cette volonté locale de faire accéder le territoire à la qualification et à la professionnalisation dans le cadre du réseau national des VPAH.

Ainsi, depuis 2011, un Service d'Animation de l'Architecture et du Patrimoine est chargé de la mise en œuvre de la convention à 10 ans du label. La démarche collective est rendue visible par une animation et la conception d'activités programmées sur toute l'année et sur l'ensemble du territoire. Il a été conforté en 2012 par la création d'un service éducatif territorial et transfrontalier. Il sera définitivement fixé dans son statut juridique par la création de la structure porteuse définitive. En effet, pour mettre en œuvre et gérer le Label de Pays d'Art et d'Histoire sur un espace transfrontalier, les acteurs du territoire ont choisi un outil doté de la personnalité juridique le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT). Cet outil de politique patrimoniale, aujourd'hui laboratoire et terrain d'expérimentation pour le Pays Pyrénées-Méditerranée, sera probablement amené à s'étendre territorialement dans les années à venir.



Synthèse patrimoine

- **Patrimoine naturel : l'un des espaces les plus richement dotés en mesures de protection et de valorisation de France et un patrimoine en cours de reconnaissance en Catalogne**
- **Une diversité qui organise et multiplie les axes de découverte**
- **Les pratiques et les usages au cœur de l'identité du territoire**
- **Patrimoine culturel : une bonne représentativité des types de protection, une diversité et une densité remarquable**
- **La structuration des paysages : une lecture du territoire et de ses évolutions à développer**
- **Hier, aujourd'hui et demain : le questionnement sur l'évolution des pratiques**
- **Le patrimoine religieux, militaire et médiéval : les axes forts**
- **Le patrimoine ethnologique, industriel et le patrimoine bâti du XIXe et XXe siècles : des domaines à exploiter**
- **Une lisibilité territoriale à travailler**
- **La transmission des savoir-faire : un enjeu pour demain**
- **Les exils à comprendre et à expliquer dans cet espace frontalier**

ATOUTS

Emploi- formation- développement économique

Des savoir-faire développés autour de secteurs d'activités variés et pour certain, positionnés sur des marchés de prestige
Un dynamisme en faveur des pratiques entrepreneuriales innovantes (ESS)
Un taux d'emplois industriels conséquent
Un secteur médico-social développé
Un emploi public bien représenté
Existences de pôles logistiques

Services et inégalités

Un schéma territorial de l'habitat et des paysages récent qui identifie des enjeux

Culture - patrimoine

Diversité patrimoniale, paysages remarquables
Sites archéologiques nombreux et exceptionnels
Territoire frontalier qui partage un patrimoine culturel commun avec ses voisins
PAHT – Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier des Vallées catalanes du Tech et du Ter

OPPORTUNITES

Emploi- formation- développement économique

Développement de formations professionnelles en adéquation avec les besoins
Consolider la position industrielle du territoire (étude?)
Développement des circuits-courts (pour soutenir la rentabilisation des activités et apporter des réponses aux besoins de la population)

Services et inégalités

Répondre aux besoins liés au vieillissement de la population, à l'installation de populations d'âge médians, et de nouvelles entreprises et créer des emplois (attention à la qualité de ces emplois – temps partiels, professionnalisation, contrat durée déterminé...)

Culture - patrimoine

Création de coopératives de guides
Volet archéologie : attire les experts (pôle scientifique ?)
Formation au catalan
3 services éducatifs existants à mettre en réseau
Transmission des entreprises (vieillessement des chefs d'entreprises du tourisme)
Exploiter de nouvelles niches fédératrices pour les jeunes en lien avec la culture (culinaire, bien être, santé par les plantes...)
Un diagnostic et un schéma de développement culturel du territoire à réactivé car très peu mis en œuvre

FAIBLESSES

Emploi- formation- développement économique

Un taux de chômage élevé
Structuration de la mobilité et services aux entreprises (transport, messagerie)
Une forte saisonnalité dans le secteur touristique et les secteurs associés (thermalisme)

Services et inégalité

Peu de données sur les services (dont la santé) et la mobilité
Services pour population médianes (couples avec enfants, jeunes actifs..) inégalement répartis avec des points noirs aux extrémités du territoire (Cerbère – Haut Vallespir)
Population vieillissante

Culture - patrimoine

Manque de lisibilité de cette diversité
Sites archéologiques méconnus
Problématique du pillage
Caractère multi pole du site de Panissars (monument historique)- Problèmes d'accès
Manque de structuration des professionnels
Qualité insatisfaisante des aménagements aux abords des sites (parking, accessibilité...)
Mobilisation des habitants pour alimenter des nouvelles dynamiques
Manque de moyens d'animation sur ce domaine

MENACES

Emploi- formation- développement économique

Ne pas saturer les secteurs notamment secteur touristique (besoin de personnes qualifiées dans ce domaine, mais attention aux conditions d'emploi offertes (qualité de l'emploi, saisonnalité-précarité) alors que d'autres secteurs sont dynamiques ou ont un potentiel de développement et en demande (industrie)-
Assurer la rentabilité des activités

Services et inégalités

Rentabilisation des projets
Culture - patrimoine
Incapacité à fédérer les acteurs autour d'un consensus sur les besoins des structures, les priorités
Ne valoriser le patrimoine qu'au travers du tourisme
Rupture dans la transmission des savoir-faire
Décalage entre besoin des acteurs du patrimoine et réponse des organismes fédérateurs

PISTES D'ENJEUX

Emploi- formation- développement économique

Mettre en cohérence la demande des entreprises en termes d'emploi notamment sur les secteurs industriels et l'offre de formation (notamment professionnelle). Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences et adéquation offre-demande.

Services et inégalités

Impliquer la population vers l'émergence d'une identité locale forte dans la perspective de développement toutes les formes de consommation locale et ainsi contribuer à améliorer les conditions de rentabilisation des projets liés à l'économie résidentielle.

Élaborer un diagnostic des services dont un schéma santé ou contrat local de santé

Élaborer un diagnostic de la mobilité

Culture - patrimoine

Animation dans la perspective de la mise en réseau des acteurs, de leur formation (professionnalisation) à l'échelle de micro-territoires autour des objectifs stratégiques du schéma de développement culturel du PPM

Renforcer l'existant (accompagner, aider...)

Au-delà du tourisme : optimiser le rôle en direction des habitants (perspective sociale et précisément sur certains publics cibles : handicapés, écoles...) en vue d'assurer une activité annuelle et non saisonnière

Créer une dynamique autour du patrimoine culturel (la culture locale existe mais sa lisibilité pour les non-initiés reste à développer)

Donner une place aux jeunes actifs (qu'ils soient ou non des nouveaux arrivants = non catalan)

Améliorer la visibilité du territoire et son image par la création de pôles touristiques et pas l'amélioration de la qualité des aménagements

IDEAL Index

... en cours de calcul ...